

La Rochefoucauld-en-Angoumois

Procès verbal

DU

CONSEIL MUNICIPAL du 08 janvier 2019

Conseillers municipaux présents : BARRIBAUD Murielle, BESSE Jean Pierre, BIRONNEAU Max-André, BOUGUENEC Marcelle, CALLEC Gilles, CHAMBEAUDIE Gilles, DEPARDON Ginette, DUMOUSSAUD Guy, ELIOT Gabrielle, FERMAT Régine, FERSING Jacques, FORT Jean Marc, GERVAIS Samuel, GROSYEUX Jean Claude, HIEL Valéran, MARSAUD Jean Louis, MARTIN Christian, MARTIN Nathalie, MARTINEZ Danielle, MENARD Robert, MICHEL Corinne, MONGONDRY Sylvie, NEVIERRE Jean François, NIORD Delphine, NONY Pascal, OTTOLINI Marguerite, PRECIGOUT Michel, QUEMENT André, SUDRET Mireille, VALLEE Christian, VAYSSIERE Lucien, VEDRENNE Serge, VILLARD Huguette

Qui ont pris part à la délibération : 35

Procurations : HERBAIN Isabelle (procuration à GERVAIS Samuel), MATEO Danielle (procuration à FERMAT Régine)

Absents : aucun

Madame NIORD Delphine a été désignée secrétaire de séance

Ordre du jour (délibérations)

Election du maire : Mme Depardon Ginette, doyenne d'âge prend la présidence de la séance.

Messieurs Gervais et Nony, conseillers les plus jeunes après Mme Niord, qui a été désignée secrétaire de séance, sont nommés assesseurs pour assurer les opérations de vote. Les conseillers sont appelés à voter à bulletin secret.

A l'appel des candidatures par Mme Depardon, M. Jean Louis MARSAUD se présente seul candidat.

Les assesseurs constatent 35 votants qui ont émargés et 35 bulletins dans l'urne. Les résultats sont les suivants :

Nuls : 3

Blancs : 3

Majorité absolue : 16

Jean Louis Marsaud : 26

Lucien Vayssière : 2

Christian Valée : 1

M. Marsaud ayant obtenu la majorité absolue au premier tour est déclaré élu maire de La Rochefoucauld en Angoumois.

Mme Depardon le félicite et lui remet son écharpe.

Les deux maires délégués sont également installés dans leurs fonctions M. Vayssière pour la commune déléguée de La Rochefoucauld et M. Jean Louis Marsaud pour la commune déléguée de Saint Projet Saint Constant.

- Détermination du nombre d'adjoints

Le maire rappelle que le nombre d'adjoints ne doit pas dépasser 30% des effectifs du conseil soit 11 adjoints pour La Rochefoucauld En Angoumois. Il propose de fixer ce nombre à 8.

Vote à l'unanimité pour 8 adjoints.

- Élection des adjoints

M. Marsaud, Maire de La Rochefoucauld en Angoumois présente sa liste de 8 adjoints. Les conseillers sont amenés à voter à bulletin secret.

Les assesseurs constatent 35 émargements et 35 bulletins dans l'urne.

Le dépouillement donne les résultats suivants :

* Nuls : 6

Blancs : 2

Liste proposée : 27

Cette liste ayant obtenue la majorité absolue (plus de 15 voix) est élue au premier tour. Sont nommés :

1^{er} adjoint : travaux voirie, urbanisme, eau assainissement, artisanat + travaux en cours sur LR : JP BESSE

2^{ème} adjoint : affaires sociales, associations humanitaires et à vocation sociale, CCAS : M OTTOLINI

3^{ème} adjoint : travaux bâtiments, commerce + travaux en cours St Projet : A QUEMENT

4^{ème} adjoint : suivi financier St Projet : S MONGONDRY

5^{ème} adjoint : finances, contrat, assurances : M PRECIGOUT

6^{ème} adjoint : affaires scolaires LR, animations : R FERMAT

7^{ème} adjoint : communication, environnement, associations St Projet : JC GROSYEUX

8^{ème} adjoint : fêtes et cérémonies, affaires scolaires St projet : G ELIOT

Le maire informe qu'il nommera Serge VEDRENNE, conseiller délégué en charge des sports et des associations sportives, M. Jacques FERSING conseiller délégué en charge de : Enfance, jeunesse, transfert de charge crèche, village étape et cité de caractère. Jean François NEVIERE pour : Culture, associations culturelles.

- Charte de l'Élu local

La lecture est faite à l'assemblée. Le conseil municipal en prend acte

- **Indemnités du maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués**
M. MENARD fait remarquer que l'indice 1015 n'existe plus depuis deux ans. M. MARSAUD le rassure en précisant que les indemnités n'augmentent pas, que les taux présentés sont les bons. Toutefois, pour les adjoints, ceux de La Rochefoucauld ont accepté une baisse pour s'aligner sur ceux de Saint Projet. Le maire demande de se prononcer sur le principe de maintien des indemnités et sur les taux.
La délibération est adoptée à l'unanimité.

- **Délégation du Conseil Municipal au Maire**
La délibération est adoptée à l'unanimité.

- **Élections des délégués et représentants dans les structures intercommunales (sauf communauté de communes)**

SDEG

Titulaires :	A. QUEMENT	JP BESSE
Suppléants :	JC GROSYEUX	M. PRECIGOUT

Comité de jumelage

M OTTOLINI R MENARD G DUMOUSAUD M PRECIGOUT

FDGDON

Titulaires :	L VAYSSIERE	R MENARD
Suppléants :	M. PRECIGOUT	D NIORD

Charente eau

Titulaires :	JP BESSE	J FERSING
Suppléants :	G CALLEC	P NONY

SyBTB

Titulaires :	A QUEMENT	M PRECIGOUT
Suppléants :	JC GROSYEUX	L VAYSSIERE

SIAEP

Titulaire :	JP BESSE
Suppléant :	P NONY

SEM de La Braconne

Titulaire :	A QUEMENT
Suppléant :	MA BIRONNEAU

CNAS

M OTTOLINI R MENARD

Conseil de surveillance de l'hôpital

L VAYSSIERE

Via Patrimoine

JP BESSE JC GROSYEUX

CAUE

JP BESSE G CALLEC

ATD 16

Titulaires : P NONY JL MARSAUD
Suppléants : G CALLEC JP BESSE

Correspondant défense

C VALLEE

Correspondant sécurité routière

M OTTOLINI

Correspondant risque sanitaire

L VAYSSIERE

Correspondant sécurité civile

L VAYSSIERE

Visites et commissions de sécurité

A QUEMENT

MFR

G ELIOT

- **Délibération fixant le nombre de membres du conseil d'administration du CCAS**
Le maire passe la parole à Mme Ottolini qui indique que le choix s'est porté sur 16 membres à savoir 8 personnes élues et 8 personnes désignées parmi les associations. La délibération est votée à l'unanimité.
- **Délibération relative à l'élection des membres du CCAS**
M. le Maire propose une liste de 8 candidats. M OTTOLINI
C MICHEL
D MATEO
C MARTIN
S MONGONDRY
D MARTINEZ
M PRECIGOUT
G ELIOT
Cette liste est approuvée à l'unanimité.
- **Recrutement d'agents contractuels pour faire face à des besoins temporaires**
Suite à la question de M. Nevière, le maire précise qu'il s'agit de faire face à des besoins temporaires, limités dans le temps répondant le plus souvent à des arrêts maladie. La délibération est adoptée à l'unanimité.

- **Tableau des effectifs -création et suppression de postes**

M. le maire précise qu'il n'y a pas de création de poste puisque le poste en question a déjà été créé par délibération du conseil municipal de Saint Projet.

M. HIEL demande pourquoi un poste est vacant. Le maire répond qu'un poste est vacant jusqu'à mi-janvier suite à la nomination de Mme Eliane FREDON au grade supérieur suite à l'obtention de son concours. La délibération est adoptée à l'unanimité.

- **Télétransmission des actes règlementaires et budgétaires au contrôle de légalité**

La délibération est adoptée à l'unanimité.

- **Reprise contrats en cours et des avenants**

M. Grosyeux demande l'ouverture d'un cahier de doléance dans le cadre du conflit des gilets jaunes. Le maire propose d'attendre le grand débat de mi-janvier et d'en reparler lors du conseil municipal du 17 janvier prochain.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

La secrétaire de séance, Delphine NIORD



PROCES VERBAL

DU

CONSEIL MUNICIPAL du 17 janvier 2019

Consellers municipaux présents : BARRIBAUD Murielle, BIRONNEAU Max-André, BOUGUENEC Marcelle, CALLEC Gilles, CHAMBEAUDIE Gilles, DEPARDON Ginette, DUMOUSAUD Guy, ELIOT Gabrielle, FERMAT Régine, FERSING Jacques, FORT Jean Marc, GROSYEUX Jean Claude, HERBAIN Isabelle, MARSAUD Jean Louis, MARTIN Christian, MICHEL Corinne, MONGONDRY Sylvie, NEVIERE Jean François, NONY Pascal, OTTOLINI Marguerite, PRECIGOUT Michel, QUEMENT André, SUDRET Mireille, VAYSSIERE Lucien, VEDRENNE Serge, VILLARD Huguette

Qui ont pris part à la délibération : 32

Procurations : BESSE Jean Pierre (procuration à VAYSSIERE Lucien), GERVAIS Samuel (procuration à MARSAUD Jean Louis), HIEL Valéran (procuration à BOUGUENEC Marcelle), MARTINEZ Danielle (procuration à PRECIGOUT Michel), MATEO Danielle (procuration à FERMAT Régine), NIORD Delphine (procuration à QUEMENT André)

Absents : MARTIN Nathalie, MENARD Robert,

Absent excusé : VALLEE Christian (arrivé à 19h40)

Monsieur Pascal NONY a été désignée secrétaire de séance.

M. le Maire fait voter quatre procès-verbaux, celui du 06 décembre de Saint-Projet-Saint-Constant, ceux de La Rochefoucauld des 8 et 18 décembre et celui du 08 janvier de la commune nouvelle de La Rochefoucauld-en-Angoumois. Sans remarque, ils sont votés à l'unanimité.

Ensuite il fait un compte rendu du conseil communautaire du 17 décembre qui s'est tenu à Montbron. Les sujets concernaient :

- la modernisation du PLUI, la définition de l'intérêt communautaire pour les ZAC (les ZAC supérieures à 5 hectares sont de compétence communautaire), l'action sociale et la voirie communautaire.

- L'école de Saint Sornin s'installera dans une structure modulaire pour un coût estimé entre 800 000 et 1 million d'euro, les travaux devraient s'achever pour septembre 2019 ou au plus tard janvier 2020. La deuxième phase concernera l'école de Vouthon.

- La compétence communication électronique (téléphone+internet) appartient à la CDC, elle finance les travaux via le SDEG et redemande les participations aux communes (A ce jour le tribunal administratif ne s'est toujours pas prononcé sur le problème juridique). Des travaux vont débiter sur le lotissement des hauts de Chazelles pour 827 euros.

- Une demande d'agrément pour l'accueil d'un service civique a été validée.

- Le tableau des effectifs avec la création et la suppression de poste conformément à l'avancée de carrière des agents.

- Un avenant à la convention d'objectif de l'association des Carmes a été adopté pour 280 000€.
- Des décisions modificatives du budget ont été votées.
- Une ouverture de crédits pour des associations a été faite (Coopératives scolaires, CIDIL, OT, Maison du canoé...)
- Le broyeur de végétaux a été donné au CIDIL pour l'euro symbolique.
- Suite à la démission de M. Rémy Merle un nouveau représentant a été désigné pour le SDEG, il s'agit de M. Patrick Dominici, maire de Mainzac
- Une somme de 837 000€ a été versée par la région suite au sinistre du 04 juillet dernier sur le territoire de la CDC. Un comité de pilotage a été créé pour répartir cette enveloppe. A ce jour, quatre dossiers ont été traités pour 87 833€.
- L'élaboration du Contrat Régional est en cours pour une signature en 2020. Ce contrat apportera des aides notamment dans le domaine de la transition énergétique.
- M. Vayssière demande si le nouveau PLUI permet plus de souplesse et si les ZAC de plus de 5 hectares pourront être découpées en lots. La réponse est oui pour la souplesse du PLUI et non pour le découpage en lot, la ZAC Terrasses de Tardoire reste de la compétence de la CDC.

Le Débat d'orientation budgétaire est présenté (voir annexe). Le maire rappelle que pour cette première année il n'est pas obligatoire mais la commission des finances, qui a fait un travail important, souhaitait en présenter un. Il rappelle que les comptes de gestion n'étant pas arrivés, il y aura quelques modifications étant donné que la commission est partie d'un estimatif pour La Rochefoucauld et Saint Projet.

Concernant le chapitre 012 Max-André Bironneau fait remarquer que les 12 mois sont imputés en 2018 et non 13 comme pour les charges à caractère générales (chapitre 011). Il ajoute que les dépenses de personnel représentent 42% des dépenses de fonctionnement et qu'en raisonnant en masse, la hausse du chapitre 012 est de 70 000€ pour 61 personnes.

Le maire lui confirme que seul le chapitre 011 comptabilise 11 mois en 2018 et 13 en 2019. Il complète en indiquant que la fusion a également des avantages et qu'elle a permis de diminuer le ratio (dépenses de personnel/dépenses de fonctionnement), de baisser la dette et d'avoir une structure plus organisée. Il souligne au passage de l'analyse de la masse salariale qu'il est très favorable à l'accueil d'apprentis et de stagiaires.

- Pour le budget de l'eau, l'objectif est de confier la gestion au syndicat d'eau pour le 1er janvier prochain. Les prix seront maintenus en 2019. En investissement, environ 70 compteurs plombs restent à changer.

- Pour l'assainissement, le budget est positif grâce à l'excédent de Saint Projet qui permet de rééquilibrer l'ensemble.

Sans question particulière le débat d'orientation budgétaire est validé à l'unanimité

- **Constitution des commissions communales**

Il n'est pas décidé de procéder à un vote à bulletin secret. Les commissions sont constituées suivant la liste jointe en annexe.

- **Constitution de la commission d'appel d'offre CAO.** Un appel à candidature est fait : se déclarent candidats, Jean Pierre BESSE, Max André BIRONNEAU, Marguerite OTTOLINI, Christian MARTIN, Gilles CALEC, Régine FERMAT, Michel PRECIGOUT, Jacques FERSING, Jean Claude GROSYEUX. Ils sont élus à l'unanimité.

- **Constitution de la commission communale des impôts directs CCID**
La liste proposée est adoptée à l'unanimité

- **Constitution de la commission électorale**
La proposition de M. Christian VALLÉE, titulaire, et Mme MARTINEZ comme suppléante est adoptée à l'unanimité.

- **Rémunération des agents recenseurs**
Le maire indique que le recensement a débuté sur la commune de Saint Projet ce jour jusqu'à mi-février. Deux agents recenseurs ont été recrutés il s'agit de Fanny MOUTHAUD et d'Armelle RIBERAC qui étaient à la recherche d'un emploi. Elles doivent enquêter auprès de 500 foyers. La proposition de rémunération est votée à l'unanimité.

Concernant les quatre délibérations avec le syndicat départemental d'électricité M. Pascal NONY s'abstient de voter car il travaille dans ce syndicat.

- **Transfert de la compétence « éclairage public » au syndicat départemental d'électricité et de gaz de la Charente SDEG 16 - Adhésion directe au SDEG**
- **Redevance pour l'occupation du domaine public des réseaux électriques et de communications électroniques - Mutualisation au sein du SDEG 16 et transfert de la compétence communication électronique au SDEG 16**
- **Transfert de la compétence « travaux, entretien et mise à disposition de l'éclairage des installations sportives » au SDEG 16**
- **Transfert de la compétence « distribution publique de gaz » au SDEG 16**

Sans question particulière ces délibérations sont votées à la majorité avec une abstention de Monsieur NONY Pascal

- **Ouverture d'un cahier de doléances.** Le maire indique que tous les conseillers ont été destinataires du courrier de Mme la Préfète concernant l'organisation du grand débat au niveau local. Le maire propose de mettre une salle à disposition avec un registre d'expression citoyenne. La salle du musée sera donc proposée, du 15 janvier au 15 mars, pour l'organisation de réunions locales. Les élus ont souhaité faciliter le débat mais ne souhaitent pas être

pilotes de ces réunions. Le directeur de cabinet de la préfecture, M. Lagarde, est le référent en Charente de ce dossier.

M. Vallée intègre la séance à 19h40 alors que toutes les délibérations ont été votées.

Enfin, les dysfonctionnements des installations sportives sont évoqués. La panne du mitigeur au gymnase impose au club de Hand Ball de se retourner vers les douches de la piscine qui vont être mise à disposition par la communauté de communes. Au stade André Linard une panne sur le système électrique prive une grande partie du complexe d'électricité. Les travaux sont en cours.

M. Bironneau informe que les habitants des Gazillauds sont très satisfaits du fauchage qui été fait sur leur route.

M. Chambeaudie demande quand les convocations électroniques seront à nouveau en fonctionnement. Il lui est répondu que l'autorisation a été demandée à la préfecture.

La séance est levée à 19h50.-

Fait à La Rochefoucauld-en-Angoumois, le
Le secrétaire de séance Pascal NONY

22 JAN. 2019



La Rochefoucauld-en-Angoumois

Conseil Municipal du 31 Janvier 2019

Ouverture de la séance : 18h30

Secrétaire de séance : Serge Vedrenne

Présents : JLouis Marsaud – Lucien Vayssière – Murielle Barribaud – JPierre Besse – Max André Bironneau – Marcelle Bouguenec – Gilles Callec – Ginette Depardon – Guy Dumoussaud – Gabrielle.Elliot – Régine Fermat - Jacques Fersing Isabelle Herbain – Christian Martin – Danielle Martinez - Corinne Michel – Daniele Matéo- Sylvie Mongondry – JFrançois Nevière – Delphine Niord – Pascal Nony – Marguerite Ottolini - Michel Précigout – André Quément – Christian Vallée – Serge Vedrenne – Huguette Villard.

Absent : Nathalie Martin

Procurations : JMarc Fort à Max-andré Bironneau – Robert Menard à Christian Vallée- Valéran Hiel à JPierre Besse – Samuel Gervais à Lucien Vayssière – Gilles Chambeaudie à JLouis Marsaud – JClaude Grosyeux à Gabrielle Elliot – Mireille Sudret à Marguerite Ottolini.

Lucien Vayssière, maire délégué, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à Monsieur VIAUX, trésorier.

Le procès verbal du conseil du 17 janvier 2019 est approuvé à l'unanimité.

Délibérations

Approbation des comptes de gestion 2018- Budget général commune déléguée La Rochefoucauld.

2018	Section invest	Section fonct
Recettes nettes	783 117,23	3 272 664,61
Dépense nettes	504 635,88	2 941 318,46
Résultats 2018		
Excédent	278 481,35	331 346,15
Déficit		

Validation à l'unanimité

Approbation des comptes de gestion 2018- Budget général commune
délégée Saint Projet.

2018	Section invest	Section fonct
Recettes nettes	403 183,95	652 786,29
Dépense nettes	670 366,90	616 794,25
Résultats 2018		
Excédent		35 992,04
Déficit	264 182,95	

Validation à l'unanimité

		CLÔTURE 2017	Part affectée à l'Investissement	EXERCICE 2018	CLÔTURE 2018
St PROJET	INVESTISSEMENT	207 803,91		-264 182,95	-56 379,04
	FONCTIONNEMENT	233 842,24	44 000,00	35 992,04	225 804,28
LA ROCHEFOUCAULD	INVESTISSEMENT	-237 245,75		278 481,35	41 235,60
	FONCTIONNEMENT	832 324,27	283 788,43	331 346,15	879 881,99
LA ROCHEFOUCAULD EN ANGOUMOIS	INVESTISSEMENT		-15 143,44		
	FONCTIONNEMENT		1 105 686,27		

Monsieur Viaux fait la remarque que l'année 2019 sera un peu particulière avec un budget sur 13 mois.

Max-André Bironneau souligne le gros travail effectué par Cindy, Valérie et le percepteur ; Jean Louis Marsaud approuve cette remarque et ajoute Carole à ces louanges.

**Approbation du Compte Administratif 2018 budget commune
déléguée La Rochefoucauld**

2018	Section invest	Section fonct
Recettes nettes	783 117,23	3 272 664,61
Dépense nettes	504 635,88	2 941 318,46
Résultats 2018		
Excédent	278 481,35	X 331 346,15
Déficit		

La Rochefoucauld	Prévisions	Réalisations	% réalisation
Fonct Dép,	3 616 280,00	2 941 318,46	81,94%
Fonct. Rec	3 616 280,02	2 272 664,61	90,50%
<i>Solde Fonct</i>	-	331 346,15	
Inv, Dép,	1 140 337,33	504 635,88	44,25%
Inv . Rec	1 140 337,33	783 117,23	68,67%
<i>Solde Inv</i>		278 481,35	

FONCTIONNEMENT	résultat de l'exercice
Ch. - 011 Charges à caractère général	831 189,16
Ch. - 012 Charges de personnel	1 557 637,84
Ch. - 042 Opérations d'ordre	248 204,92
Ch. - 65 Autres charges de gestion courante	246 613,49
Ch. - 66 Charges financières	54 855,36
Ch. - 67 Charges exceptionnelles	1 635,60
Ch. - 68 Dotations aux provisions	1 182,09

LA ROCHEFOUCAULD	
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	résultat de l'exercice
	3 272 664,61
Ch. - 013 Atténuations de charges	31 399,30
Ch. - 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	25 835,87
Ch. - 70 Ventes de produits fabriqués, prestations de services, march	233 976,74
Ch. - 73 Im pôts et taxes	1 948 775,08
Ch. - 74 Dotations et participations	888 853,38
Ch. - 75 Autres produits de gestion courante	58 598,98
Ch. - 76 Produits financiers	30,37
Ch. - 77 Produits exceptionnels	79 573,89
Ch. - 78 Reprise sur am ortissements et provisions	5 601,02

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		2 018,00
		504 635,88
Ch. - 10 Dotations, fonds divers et réserves		41,00
Ch. - 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections		25 835,87
Ch. - 041 Opérations patrimoniales		
Ch. - 18 Emprunts et dettes assimilées		215 177,11
Ch. - 20 Immobilisations incorporelles (sauf le 204)		2 707,97
Ch. - 204 Subventions d'équipement versées		45 268,78
Ch. - 21 Immobilisations corporelles		104 451,89
Ch. - 23 Immobilisations en cours		31 063,26

OPERATIONS RÉALISÉES	BP	Réalisé total	COMMENTAIRE
157 PARTICIPATION SDEG 16	75 000,00	30 175,78	
405 AMP		0,00	RAR 3900€
463 REVISION PLU	28 430,00	0,00	REPORT 2018
474 PROGRAMME VOIRIE 2016	9 000,00	8 698,19	soldé
475 TRAVAUX EGLISE 3ème tranche	24 000,00	23 629,74	soldé
478 TRAVAUX AGENDA ACCESSIBILITE	38 271,78	24 061,10	RAR 16139,20 €
480 MATERIEL TEL ET INFORMATIQUE 2016		2 820,00	soldé
482 AMENAGEMENT MEDIATHEQUE		7 359,99	MD en 2018 travaux en 2019
484 PARCOURS DE SANTÉ			RAR 10 300€
486 CITY PARK	7 746,84	6 488,40	soldé
492 PROG Voirie 2017	31 000,00	14 170,00	soldé
494 RUE DES GAVREAUX	137 500,00	0,00	REPORT 2019
493 FOAC 2017		9 294,75	acomptes versé
497 TRAVAUX DIVERS BATIMENTS 2017		28 861,70	soldé
499 REMISE EN CONFORMITE FEUX TRICOLORS	22 500,00	22 300,51	soldé
500 MATERIEL ELECTROMENAGER ET DE CUISSON		2 462,40	soldé
501 FONDATION DU PATRIMOINE	923,00	923,00	soldé
502 OUTILS DE GESTION CRECHE		2 658,00	soldé
503 MATERIEL DES SERVICES TECHNIQUES 2018	18 300,00	4 655,35	RAR 11 000€
504 MOBILIER URBAIN 2018	15 000,00	6 704,86	soldé
505 PROGRAMME VOIRIE 2018	63 000,00	22 065,42	soldé
506 MOBILIER	5 000,00	3 477,58	soldé
507 TRAVAUX DIVERS BATIMENTS 2018	30 000,00	25 367,94	RAR 6147,90€
508 AMENAGEMENT EXTERIEURS	10 500,00	0,00	
509 MATERIEL SPORTIF	8 000,00	7 583,63	soldé
510 MATERIEL INFORMATIQUE	10 000,00	8 611,28	RAR 601,20€
511 EXTENSION DU CIMETIERE	15 000,00	792,28	REPORT 2019

RECETTES D'INVESTISSEMENT		783 117,23
Ch- 1068 Excédents de fonctionnement capitalisé		283 788,43
Ch. - 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections		248 204,92
Ch ,041 Opération patrimoniale		
Ch. - 10 Immobilisations corporelles		107 322,18
Ch. - 13 Subventions d'investissement		143 801,70
Ch ,16 Emprunts		

	Réalisé total	Partenaire
FCTVA	94 164,58	
TAXE AMENAGEMENT	13 157,82	
EXCEDENTS DE FONCTIONEMENT CAPITALISES	283 788,43	
216 Local accueil de Bel AR	1 113,12 €	Saint Projet
475 TRAVAUX EGLISE 3 ^{ème} tranche	28 420 € 5 770,78 €	DRAC Département
479 TRAVAUX AGENDA ACCESSIBILITE	6 690,00 €	FIPHFP
482 AMENAGEMENT MEDIATHEQUE	92 684,80 €	DRAC
503 MATERIEL DES SERVICES TECHNIQUES 2018	1 603,00 €	FIPHFP

Approbation du Compte Administratif 2018 budget commune déléguée Saint Projet

2018	Section invest	Section fonct
Recettes nettes	406 183,95	652 786,29
Dépense nettes	670 366,90	616 794,25
Résultats 2018		
Excédent		35 992,04
Déficit	264 182,95	

Saint Projet Saint Constant	Prévisions	Réalisations	% réalisation
Fonct Dép,	816 343,74	616 794,25	75,56%
Fonct. Rec	816 343,74	652 786,29	79,96%
Solde Fonct		35 992,04	
Inv, Dép,	812 806,08	670 366,90	82,48%
Inv . Rec	812 806,08	406 183,95	49,97%
Solde Inv		- 264 182,95	

FONCTIONNEMENT	CA 2018
	616 794,25
Ch. - 011 Charges à caractère général	172 617,08
Ch. - 012 Charges de personnel	333 629,85
Ch. - 042 Opérations d'ordre	10 877,82
Ch. - 65 Autres charges de gestion courante	78 556,95
Ch. - 66 Charges financières	20 478,05
Ch. - 67 Charges exceptionnelles	634,50
Ch. - 68 Dotations aux provisions	0,00

SAINT PROJET SAINT CONSTANT	
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Résultat de l'exercice
Ch. - 002 Résultat d'exploitation reporté	0,00
Ch. - 013 Atténuations de charges	10 488,06
Ch. - 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 977,74
Ch. - 70 Ventes de produits fabriqués, prestations de services, march	30 309,30
Ch. - 73 Impôts et taxes	439 496,90
Ch. - 74 Dotations et participations	168 434,16
Ch. - 75 Autres produits de gestion courante	1 675,00
Ch. - 76 Produits financiers	2,99
Ch. - 77 Produits exceptionnels	404,14
Ch. - 78 Reprise sur amortissements et provisions	0,00

DEPENSES D'INVESTISSEMENT SAINT PROJET SAINT CONSTANT		CA 2018
		670 366,90
Ch. - 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections		1 977,74
Ch. - 041 Opérations patrimoniales		5 469,34
Ch. - 16 Emprunts et dettes assimilées		38 571,12
Ch. - 20 Immobilisations incorporelles (sauf le 204)		17 627,17
Ch. - 204 Subventions d'équipement versées		1 113,12
Ch. - 21 Immobilisations corporelles		58 818,73
Ch. - 23 Immobilisations en cours		546 789,68

N° Opération	LIBELLÉ	CA	Commentaires
172.	MATERIEL INFORMATIQUE ECOLE	9 907,74	
193.	Matériel Outillage	1 200,23	
195.	Ecole	15 644,07	RAR 4900€
198.	Restaurant scolaire	16 289,45	
209.	Terrains de voirie	9 624,00	
210.	Mairie	4 630,33	
214	Travaux de voirie	0,00	RAR 15 000€
217.	AVAP	9 542,47	
218.	PARCOURS SANTE	5 223,30	
220.	SDEG	1 856,01	RAR 500€
221.	TRAVAUX BEL AIR	1 113,12	
227.	ATELIER COMMUNAL ZE LES HAUTS DU BANDIAT	549 177,68	
230.	RD 941 - AMENAGEMENT DU CARREFOUR	1 890,00	RAR 17 666€, pour travaux

RECETTES D'INVESTISSEMENT SAINT PROJET	406 183,95
Ch- 1068 Excédents de fonctionnement capitalisé	44 000,00
Ch. - 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 877,82
Ch ,041 Opération patrimoniale	5 469,34
Ch. - 10 Immobilisations corporelles	10 086,79
Ch. - 13 Subventions d'investissement	15 750,00
Ch ,16 Emprunts	320 000,00

	Réalisé total	Partenaires
FCTVA	4 549,16	
Taxe d'aménagement	5 537,63	
Excédents de fonctionnement capitalisés	44 000,00	
Op, 172 Matériel info école	1 750,00	État
Op 227 Atelier communal	14 000,00	Département
Op 227 Atelier communal	320 000,00	Emprunt

Les comptes administratifs de la commune déléguée de La Rochefoucauld présentés par Michel Précigout et ceux de la commune déléguée de Saint Projet présentés par Sylvie Montgondry concordent avec les comptes de gestion du percepteur.

Jean-Louis Marsaud explique le déficit d'investissement de la commune de St Projet par 3 subventions non encore perçues (Région- Etat – enveloppe parlementaire).

Ginette Depardon, en tant que doyenne d'âge de l'assemblée, fait voter les comptes administratifs de St Projet et de La Rochefoucauld, hors de la présence des maires.

Approbation à l'unanimité

Affectation des résultats- Budget commune La Rochefoucauld en Angoumois

INVESTISSEMENT			FONCTIONNEMENT		
Recettes d'investissement de l'année 2018		1 189 301,14 €	Recettes de fonctionnement de l'année 2018		3 925 430,90
Dépenses d'investissement de l'année 2018		1 175 002,78 €	Dépenses de fonctionnement de l'année 2018		3 538 117,71
Résultat d'investissement de l'année		14 298,36 €	Résultat de fonctionnement de l'année		387 313,19
Résultat 2017 reporté		29 441,84 €	Résultat 2017 reporté		798 348,08
Résultat global d'investissement 2018	DEFICIT	14 148,44 €	Résultat global de fonctionnement 2018	EXCEDENT	1 185 686,27
Compte 001 sur 2019	Dépenses		Récapitulatif		
ETAT DES RESULTES A REALISER AU 31/12/18			AFFECTATION DU RESULTAT DE CLÔTURE		
Recettes non perçues en 2018 et à percevoir		268 886,00 €	Excédent de fonctionnement global 2018		1 185 686,27
Taxe à réaliser et corrigée en 2018		85 714,30 €	Affectation volontaire au 100€		26 341,04
Soins des routes à réaliser		134 171,70 €	Résultat de fonctionnement de l'année	EXCEDENT	1 080 348,23
Résultat d'investissement 2018		14 298,36 €	Compte 002 sur 2019	Récapitulatif	
Résultat réel d'investissement 2018	EXCEDENT	149 028,36 €			
	Récapitulatif				
		- €			
	Récapitulatif				

L'affectation des résultats présentée par le maire est approuvée à l'unanimité.

Subvention de fonctionnement au CCAS de La Rochefoucauld-en-Angoumois

Au vu des résultats des CCAS des deux communes déléguées et des prévisions d'actions, la maire propose l'inscription de 40 106 €.

Max-André Bironneau appelle le CCAS à plus de vigilance : forte augmentation entre 2015 et 2018,

Marguerite Ottolini explique cette augmentation par l'extension des services à la personne ;

Au vu du contexte économique, le maire pense que les budgets CCAS ne pourront qu'aller en augmentation.

Jacques Fersing rappelle que la commission « services à la personne » en préparation de la « commune nouvelle » a pris en compte la nécessité de rendre le même service sur l'ensemble du territoire de La Rochefoucauld-en-Angoumois et souligne le rôle social essentiel de la collectivité.

Approbation à l'unanimité

Participation financière pour l'école privée Anne Marie MARTEL

Au vu du contrat d'association signée avec l'école Anne Marie Martel, le maire propose de maintenir la participation de la commune à hauteur de 30 500 € .

Appobation à l'unanimité

8) Instauration de la taxe d'aménagement

Au vu du code de l'urbanisme et des articles L. 331 – 1 et suivants, le maire propose d'instituer sur l'ensemble du territoire communal la taxe d'aménagement de 1 % sans exonération.

Appobation à l'unanimité

Aides financières au bénéfice d'enfant effectuant des sorties et voyages scolaires avec nuitée.

Afin de rendre accessible au plus grand nombre les voyages scolaires, le maire propose de verser une aide de 10 € par nuitée aux élèves de collèges et lycées dont la famille habite dans la commune et sur présentation d'un justificatif de voyage.

Appobation à l'unanimité

Convention d'hadésion à TIPI pour le télépaiement des factures de crèche, cantine.

Les deux communes historiques étaient adhérentes au dispositif TIPI qui permet aux usagers de régler les factures de crèches et restauration scolaire sur internet. Le coût du dispositif est à la charge de la commune. Un compte de dépôt de fonds au nom du régisseur doit être ouvert au Trésor Public pour la commune nouvelle.

Appobation à l'unanimité

Vote des taux d'imposition

Lissage des taux sur 6 ans pour la taxe d'habitation et la taxe sur le foncier non bâti
Harmonisation de la taxe sur le foncier bâti en une année

Proposition des taux suivants

	Taux La Rochefoucauld	Taux Saint Projet
Taxe Habitation	8.81%	8.54%
Taxe Foncier non bâti	55,07%	47,9%
Taxe Foncier Bâti	21,10%	21,10%

Appobation à l'unanimité

Présentation et vote du budget commune 2019

Fonctionnement

DE PENSE S				RE C E T T E S			
dépenses gestion courante	CH 011	(charges générales)	1 302 767,81	recettes gestion courante	CH 013		20 000,00
	CH 012	(personnel)	1 981 000		CH 70		248 293,00
	CH 014		0		CH 73		2 373 418,00
	CH 65	(autres charges)	335 808		CH 74		827 915,25
			3 699 573,81				3 626 129,25
dép. réelles fct	CH 66	charges financières	132 508	recettes réelles	CH 76		0,00
	CH 67	charges except.	3 750		CH 77		0,00
	CH 68	déductions provisions	2 500		CH 78		0,00
					138 758		
dép. réelles	S-total		3 738 331,81	rec. réelles	S-total		3 626 129,25
dép. ordre fct	CH 023	virement à Finv	841 157	rec. ordre fct (travaux en régie et art. des subv)	ch 042		58 070,00
	CH 042	op. ordre entrée section	281 018				
	CH 022	dépenses imprévues	124 037,67				
					1 026 212,67		
TOTAL			4 764 544,48	TOTAL			3 684 199,25
				résultat R 002		1 680 345,23	
TOTAL DEP FCT CUMULEES				4 764 544,48	TOTAL REC FCT CUMULEES		4 764 544,48

Investissement

TOTAL DEP IVT CUMULEES				1 936 622,04	TOTAL REC IVT CUMULEES				1 936 622,04	
	CH 21		691 271,29		CH 20		0,00			
	CH 23		717 764,80		CH 21		0,00			
			1 566 402,09		CH 23		0,00			
							736 925,00			
dép financières	CH 16		265 037,00	rec. financières	CH 10		211 181,00			
			265 037,00		CH 024		80 000,00			
dép. réelles	S-total		1 821 439,09	rec. réelles	S-total		1 028 106,00			
dép. ordre ivt	CH 040	<i>en régie art. subv</i>	58 070,00	rec. ordre ivt	CH 040		241 018,00			
	CH 10		0,00		CH 021		641 157,00			
	CH 020		40 869,51					882 175,00		
			99 039,51							
TOTAL			1 920 478,60	TOTAL			1 910 281,00			
solde d'exécution reporté			15 143,44	1068 reporté R001		25 341,04		0,00		
TOTAL DEP IVT CUMULEES				1 936 622,04	TOTAL REC IVT CUMULEES				1 936 622,04	

RAR Dépenses

AVAP	3 800,00 €
Accessibilité	15 139,20 €
Matériel informatique école primaire	661,20 €
Travaux divers bâtiment cuisine + bloc porte école	6 147,90 €
Autolaveuse gymnase	11 600,00 €
Bois du château St PROJET	10 300,00 €
Aménagement carrefour RD	15 274,00
Aménagement carrefour RD	2 392,00
SDEG 2018	500,00
Travaux écoles	4 900,00
Voirie zone	15 000,00

Opérations nouvelles

Participation SDEG 16	50 000,00 €
	15 000,00 €
Révision PLU	28 400,00 €
aménagement médiathèque	417 764,80 €
FDAC 2017	21 687,75 €
rue Gavareaux	303 603,00 €
fondation du patrimoine	1 000,00 €
programme voirie 2019	20 865,04 €
extension cimetière	16 978,00 €
	11 100,00 €
logiciel mediatheque	6 000,00 €
site internet et logiciels commune nouvelle	25 000,00 €
matériel crèche	3 364,20 €
Matériels et mobilier 2019	10 000,00 €
Balayeuse	160 000,00 €
travaux divers bâtiments 2019	40 000,00 €
Matériel informatique école primaire	4 000,00 €
Plateforme de broyage	2 500,00 €
Plateforme de broyage- achat terrain zone	9 625,00 €
Alarmes et portes	9 000,00 €
Chauffage salle info école	8 000,00 €
Voirie zone	1 000,00 €
Panneaux nouveaux	2 200,00 €
Plantation arbre lotissement	3 600,00 €
Aménagement du carrefour	300 000,00 €

RAR Recettes Investissement

RAR 2018	Montant TTC
Saint Projet (réserve parlementaire, TEPCV et région)	189 886,00 €
La Rochefoucauld (vente partie terrain manoir)	80 000€

Recettes nouvelles d'investissement

Subventions	
Chaudière région	14 416,00 €
CAF matériel crèche	2 242,00 €
Département rue Gavareaux	51 367,00 €
DETR rue Gavareaux	78 430,00 €
DRAC médiathèque	33 645,00 €
Département médiathèque	125 000,00 €
DETR carrefour RD	81 939,00 €
TOTAL	387 039,00 €
Autres recettes	
Art. - 10222 FCTVA	201 181,00 €
Art. - 10226 Taxe d'aménagement	10 000,00 €
TOTAL	211 181,00 €

Le budget primitif 2019 est *approuvé à l'unanimité*

Approbation des comptes de gestion 2018 EAU La Rochefoucauld

La Rochefoucauld Budget EAU	RESULTAT CLOTURE 2017	PART AFFECTEE A L'INVESTIS SEMENT (1068)	RESULTAT EXERCICE 2018	RESULTAT CLOTURE 2018
INVESTISSEMENT	-72 177,24		112 998,70	40 821,46
FONCTIONNEMENT	261 509,73	131 851,24	25 997,92	155 656,41

Approbation des comptes de gestion 2018 ASSAINISSEMENT La Rochefoucauld

2018	Section invest	Section fonct
Recettes nettes	458 059,16	348 008,00
Dépense nettes	472 890,88	337 635,26
Résultats 2018		
Excédent		10 372,74
Déficit	14 831,72	

Approbation des comptes de gestion 2018 ASSAINISSEMENT ST Projet

2018	Section invest	Section fonct
Recettes nettes	13 503,63	53 654,71
Dépense nettes	0	49 141,44
Résultats 2018		
Excédent.	13 503,63	4 513,27
Déficit		

Les comptes de gestion Eau et Assainissement sont approuvés à l'unanimité.
Approbation des Comptes Administratifs 2018 EAU

La Rochefoucauld

2018	Section invest	Section fonct
Recettes nettes	189 660,70	313 206,09
Dépense nettes	76 662,00	287 208,17
Résultats 2018		
Excédent	112 998,70	25 997,92
Déficit		

La Rochefoucauld	Prévisions	Réalisations	% réalisation
Fonct Dép,	454 835,58	287 208,17	63,15%
Fonct. Rec	454 835,58	313 206,09	68,86%
Solde Fonct		25 997,62	
Inv, Dép,	304 851,24	76 662,00	44,25%
Inv. Rec	304 851,24	189 660,70	62,21%
Solde Inv		112 998,70	

DEPENSES FONCTIONNEMENT EAU	CA 2018	
	287 208,17	%
Ch. - 011 Charges à caractère général	72 298,61	25,17
Ch. - 012 Charges de personnel et frais assimilés	52 667,12	18,34
Ch. - 014 Atténuations de produits	60 988,00	21,23
Ch. - 022 Dépenses imprévues	0,00	0,00
Ch. - 023 Virement à la section d'investissement	0,00	0,00
Ch. - 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	57 809,46	20,13
Ch. - 65 Autres charges de gestion courante	7 877,64	2,74
Ch. - 66 Charges financières	2 502,85	0,87
Ch. - 67 Charges exceptionnelles	29 975,89	10,44
Ch. - 68 Dotations aux amortissements et aux provisions	3 088,60	1,08

RECETTES FONCTIONNEMENT EAU	313 206,09	%
Ch -013 Atténuation de charges	12 407,65	3,96
Ch. -042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	19 947,09	6,37
Ch. -70 Ventés de produits fabriqués, prestations de services, march	272 993,54	87,16
Ch. -74 Subventions d'exploitation	256,95	0,08
Ch. -77 Produits exceptionnels	277,33	0,09
Ch. -78 Reprise sur amortissement et provision	7 323,53	2,34

OP 28 mise au normes des branchements plombs	4 202,89 €
<i>Maitrise d'œuvre</i>	3 600,00 €
<i>Publicité marché</i>	602,89 €
OP 25 travaux château d'eau	41 655,00 €
<i>Cloture</i>	9 864,00 €
<i>Automate</i>	31 791,00 €

Approbation des Comptes Administratifs 2018 ASSAINISSEMENT
La Rochefoucauld

2018	Section invest	Section fonct
Recettes nettes	458 059,16	348 008,00
Dépense nettes	472 890,88	337 635,26
Résultats 2018		
Excédent		10 372,74
Déficit	14 831,72	

La Rochefoucauld	Prévisions	Réalisations	% réalisation
Fonct Dép,	411 996,04	337 635,26	81,95%
Fonct. Rec	411 996,04	348 008,00	84,47%
<i>Solde Fonct</i>		10 372,74	
Inv, Dép,	512 067,53	472 890,88	92,35%
Inv . Rec	512 067,53	458 059,16	89,45%
<i>Solde Inv</i>		- 14 831,72	

DÉPENSES FONCTIONNEMENT	CA 2018 LR	%
		337 635,26
Ch. - 011 Charges à caractère général	80 645,43	24%
Ch. - 012 Charges de personnel et frais assimilés	56 281,08	17%
Ch. - 014 Atténuations de produits	46 307,00	14%
Ch. - 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	86 411,00	26%
Ch. - 65 Autres charges de gestion courante	6 219,31	2%
Ch. - 66 Charges financières	25 096,84	7%
Ch. - 67 Charges exceptionnelles	34 992,34	10%
Ch. - 68 Dotations aux amortissements et aux provisions	1 702,26	1%

RECETTES FONCTIONNEMENT	CA 2018 LR	%
		348 008,00
Ch. - 013 Atténuations de charges	654,20	0%
Ch. - 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	39 626,31	11%
Ch. - 70 Ventes de produits fabriqués, prestations de services, march	248 650,85	71%
Ch. - 74 Subventions d'exploitation	51 958,31	15%
Ch - 75 Autres produits gestion courante	0,00	0%
Ch. - 77 Produits exceptionnels	703,93	0%
Ch. - 78 reprise amort	6 414,40	2%

Op 28- Travaux réseaux St Florent détournement du daleau	19 040,00
OP 26 Materiel Véhicule	1 716,08
op 29 Tamis rotatif station	5 824,86

Approbation des Comptes Administratifs 2018 ASSAINISSEMENT ST Projet

2018	Section invest	Section fonct
Recettes nettes	13 503,63	53 654,71
Dépense nettes	0	49 141,44
Résultats 2018		
Excédent	13 503,63	4 513,27
Déficit		

Saint Projet Saint Constant	Prévisions	Réalisations	% réalisation
Fonct Dép,	74 804,00	53 654,71	71,73%
Fonct. Rec	74 804,00	49 141,44	65,69%
Solde Fonct		- 4 513,27	
Inv, Dép,	136 820,00	-	0,00%
Inv . Rec	136 820,00	13 503,63	9,87%
Solde Inv		13 503,63	

RECETTES FONCTIONNEMENT	CA St Projet 2018	%
	53 654,71	
Ch. - 013 Atténuations de charges		
Ch. - 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections		
Ch. - 70 Ventes de produits fabriqués, prestations de services, march	53 654,70	100%
Ch. - 74 Subventions d'exploitation		
Ch - 75 Autres produits gestion courante		
Ch. - 77 Produits exceptionnels	0,01	
Ch. - 78 reprise amort	0,00	

DEPENSES FONCTIONNEMENT	CA 2018 St Projet	%
	49 141,44	
Ch. - 011 Charges à caractère général	24 037,38	49%
Ch. - 012 Charges de personnel et frais assimilés		
Ch. - 014 Atténuations de produits	5 530,00	11%
Ch. - 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	13 503,63	27%
Ch. - 65 Autres charges de gestion courante	499,71	1%
Ch. - 66 Charges financières		
Ch. - 67 Charges exceptionnelles	5 570,72	11%
Ch. - 68 Dotations aux amortissements et aux provisions		

Ginette Depardon, en tant que doyenne d'âge de l'assemblée, fait voter les comptes administratifs Assainissement de St Projet et Eau et Assainissement de La Rochefoucauld, hors de la présence des maires.

Approbation à l'unanimité

Affectation des résultats budget eau

INVESTISSEMENT			FONCTIONNEMENT		
Recettes d'investissement de l'année 2018		189 660,70 €	Recettes de fonctionnement de l'année 2018		313 206,09 €
Dépenses d'investissement de l'année 2018		76 662,00 €	Dépenses de fonctionnement de l'année 2018		287 208,17 €
Résultat d'investissement de l'année		112 998,70 €	Résultat de fonctionnement de l'année		25 997,92 €
					- €
Résultat 2017 reporté		72 177,24 €	Résultat 2017 reporté		129 658,49 €
Résultat d'investissement 2018	EXCEDENT	40 821,46 €	Résultat global de fonctionnement 2018	EXCEDENT	155 656,41 €
Compte 001 sur 2019	Recettes			Recettes	
ETAT DE S.RESTES A REALISER AU 31/12/17			AFFECTATION DE RESULTAT DE CLÔTURE		
Recettes non perçues en 2018 et à percevoir		- €	Excédent de fonctionnement global 2018		155 656,41 €
Travaux à réaliser et non payés en 2018		37 883,00 €	Besoin de financement global + une partie du financement de l'investissement de 2018 (cpt 1068)		- €
Solde des restes à réaliser		37 883,00 €	Résultat de fonctionnement de l'année	EXCEDENT	155 656,41 €
Résultat d'investissement 2018		40 821,46 €	compte 002 sur 2019	Recettes	
Résultat réel d'investissement 2018	EXCEDENT	2 938,46 €			
	Recettes				
Besoin de financement global		- €			
compte 1068 sur 2019	Recettes	- €			

Approbation à l'unanimité

Présentation et vote du budget eau 2019

Fonctionnement

DEPENSES				RECETTES			
dépenses gestion courante	CH 011	(charges g�n�	121 153,50	recettes gestion courante	CH 013		500,00
	CH 012	(personnel)	54 150		CH 70		266 000,00
	CH 014		35 000,00		CH 73		0,00
	CH 65	(autres charg	15 000		CH 74		200,00
			225 303,50		CH 75		0,00
							266 700,00
dep r�elles fct	CH 66	charges finan	4 000	cettes réelle	CH 76		0,00
	CH 67	charges exce	5 000		CH 77		0,00
	CH 68	dotations pro	5 000		CH 78		0,00
			14 000				0,00
dep r�elles	S-total	239 303,50	rec r�elles	S-total		266 700,00	
dep ordre fct	CH 023	virement a fin	130 000	rec ordre fct	ch 042		19 947,09
	CH 042	op. ordre entr	58 000		(travaux en r�gle et amt des subv)		
	CH 022	d�penses im	15 000				
			203 000				19 947,09
TOTAL		442 303,50	TOTAL			286 647,09	

Investissement

DEPENSES				RECETTES			
d�penses �quipt	CH 20		0,00	recettes �quipt	CH 13		0,00
	CH 21		57 865,00		CH 16		
	CH 23		127 018,00		CH 20		
			184 883,00		CH 21		
					CH 23		0,00
dep financi�res	CH 16		18 500,00	rec financi�res	CH 10		0,00
			18 500,00		CH 024		0,00
dep r�elles			203 383,00	rec r�elles	S-total		0,00
dep ordre ivt	CH 040		19 947,09	rec ordre ivt	CH 040		58 000,00
	CH 020		5 491,37		CH 021		130 000,00
			25 438,46				188 000,00
TOTAL			228 821,46	TOTAL			188 000,00
D�ficit report�			0,00	1038			0,00
				report� R001			40 821,46
TOTAL DEP IVT CUM				TOTAL REC IVT CUMULEES			
228 821,46				228 821,46			

Approbation à l'unanimité

Affectation des résultats budget assainissement

INVESTISSEMENT			FONCTIONNEMENT		
Recettes d'investissement de l'année 2018		471 562,79 €	Recettes de fonctionnement de l'année 2018		401 662,71 €
Dépenses d'investissement de l'année 2018		472 890,88 €	Dépenses de fonctionnement de l'année 2018		386 776,70 €
Résultat d'investissement de l'année		1 328,09 €	Résultat de fonctionnement de l'année		14 886,01 €
					- €
Résultat 2017 reporté		172 735,68 €	Résultat 2017 reporté		103 859,66 €
Résultat d'investissement 2018	EXCEDENT	171 407,59 €	Résultat global de fonctionnement 2018	EXCEDENT	118 745,67 €
Compte 001 sur 2019	Recettes			Recettes	
ETAT DE RESTES A REALISER AU 31/12/17			AFFECTATION DU RESULTAT DE CLÔTURE		
Recettes non perçues en 2018 et à percevoir		- €	Excédent de fonctionnement global 2018		118 745,67 €
Travaux à réaliser et non payés en 2018		- €	Besoin de financement global + une partie du financement de l'investissement de 2018 (cpt1068)		- €
Solde des restes à réaliser		- €	Résultat de fonctionnement de l'année	EXCEDENT	118 745,67 €
Résultat d'investissement 2018		171 407,59 €	comptes 002 sur 2019	Recettes	
Résultat réel d'investissement 2018	EXCEDENT	171 407,59 €			
	Recettes				
Besoin de financement global		- €			
Compte 1068 sur 2019	Recettes	- €			

Approbation à l'unanimité

Présentation et vote du budget assainissement 2019

Fonctionnement

DEPENSES				RECETTES			
dépenses	CH 011	(charges générales)	185 982,47	recettes	CH 013	0,00	
gestion	CH 012	(personnel)	58 500	gestion	CH 70	296 565,00	
courante	CH 014		41 442,00	courante	CH 73	0,00	
	CH 65	(autres charges)	9 010		CH 74	40 000,00	
					CH 75	0,00	
			294 934,47			336 565,00	
dep réelles	CH 66	charges financières	28 000	recettes réelles	CH 76	0,00	
fact	CH 67	charges except.	12 890		CH 77	0,00	
	CH 68	dotations provisions	2 000		CH 78	0,00	
			42 890			0,00	
dep réelles		S-total	337 824,47	rec réelles		S-total	336 565,00
dep ordre	CH 023	virement à l'inv	46 000	rec ordre fact	ch 042	39 000,00	
fact	CH 042	op. ordre entre section	99 915		<i>(travaux en régie et amt des subv)</i>		
	CH 022	dépenses imprévues	10 571				
			156 486			39 000,00	
TOTAL			494 310,67	TOTAL		375 565,00	
			résultat R 002				118 745,67
TOTAL DEP		TOTAL REC		TOTAL REC		TOTAL REC	
FCT CUMULEES		494 310,67		FCT CUMULEES		494 310,67	

Investissement

DEPENSES			RECETTES	
dépenses équipt	CH 13 CH 21 CH 23	0,00 216 560,00 0,00 216 560,00	recettes équipt	CH 13 CH 16 CH 20 CH 21 CH 23 0,00
dep financières	CH 16 CH 27	41 000,00 0,00 41 000,00	rec financières	CH 10 CH 024 CH 27 0,00 0,00 4 054,28 4 054,28
dep réelles	S-total	257 560,00	rec réelles	Stotal 4 054,28
dep ordre ivt	CH 040 CH 020	<i>en régie aml subv</i> 39 000,00 24 816,87 63 816,87	rec ordre ivt	CH 040 CH 021 99 915,00 46 000,00 145 915,00
TOTAL		321 376,87	TOTAL	149 969,28
			1068 reporté R001	0,00 171 407,59
	TOTAL DEP IVT CUMULEES	321 376,87	TOTAL REC IVT CUMULEES	321 376,87

Opérations investissement 2019

Op 27 - Postes de télégestion Flots ST Florent et Marroniers	15 000,00
Op 28- Travaux réseaux St Florent détournement du daleau	25 000,00
Op 24 - Extension réseaux	45 000,00
Materiel Véhicule	950,00
article 21532 travaux raccordement lotissement	50 000,00
article 21311 Bâtiment d'exploitation	80 610,00
	216 560,00

Approbation à l'unanimité

**Christian Vallée informe que la tenue du Grand Débat, à l'initiative de la
Communauté de Communes « La Rochefoucauld Porte du Périgord », aura lieu le 15 février
2019 à la salle des Carmes à 18h00**

Fin de la séance 20 h 30

Le secrétaire de séance Serge Vedrenne

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Serge Vedrenne', written over a horizontal line.

La Rochefoucauld-en-Angoumois

Procès-verbal du

Conseil du 28 mars 2019

Secrétaire de séance : Sylvie MONGONDRY

Présents : BARRIBAUD Murielle, BESSE Jean Pierre, BIRONNEAU Max-André, BOUGUENEC Marcelle, CALLEC Gilles, CHAMBEAUDIE Gilles, DEPARDON Ginette, ELIOT Gabrielle, FERMAT Régine, FERSING Jacques, GERVAIS Samuel, GROSYEUX Jean Claude, HERBAIN Isabelle, HIEL Valéran, MARSAUD Jean Louis, MARTIN Christian, MARTINEZ Danielle, MENARD Robert, MICHEL Corinne, MONGONDRY Sylvie, NONY Pascal, PRECIGOUT Michel, QUEMENT André, SUDRET Mireille, VALLEE Christian, VAYSSIERE Lucien, VEDRENNE Serge, VILLARD Huguette

Excusés : FORT Jean Marc (procuration à BIRONNEAU Max-André, MATEO Danielle (procuration à FERMAT Régine), NIORD Delphine (procuration à QUEMENT André), OTTOLINI Marguerite (procuration à VAYSSIERE Lucien)

Non excusés : DUMOUSAUD Guy, MARTIN Nathalie, NEVIERE Jean François

Ont donné procuration : Mme Ottolini à M. Vayssière. Mme Niord à M. Quément. Mme Matéo à Mme Fermat. M Fort à M Bironneau

Approbation du procès-verbal du 31 janvier à l'unanimité.



Informations du maire :

- ✓ Dégradations Espace La Tardoire. Ces dégradations ont eu lieu dans la nuit de vendredi à samedi. Cinq conteneurs ont brûlé et endommagé une porte, les murs, le sol et la rampe. Une plainte a été déposée à la gendarmerie. Les devis de remise en état ont été demandés.
- ✓ Tournage du film Péril au Château : Fiction de 90 minutes, diffusion France Télévisions France 3 / réalisation Claire de La Rochefoucauld. Le tournage aura lieu du 02 avril au 26 avril.
- ✓ Concernant le PLUI communautaire, le cabinet qui pilote cette étude a cessé son activité pour cause de maladie. Une solution doit être trouvée pour le 08 avril, dernier délai, faute de quoi il faudra repartir à zéro. La partie ex Bandiat-Tardoire touchait pourtant presque à sa fin. Si aucune solution n'est trouvée, la commune de Rancogne sera en difficulté car elle repassera sous la réglementation du RNU ce qui rendra les constructions difficiles.

- ✓ Assurances : la création de la commune nouvelle n'a pas que des inconvénients. En termes d'assurance, la renégociation des contrats a permis une économie de l'ordre de 9000€.
- ✓ Remplacement de l'ATSEM le matin à l'école maternelle des petits pichotiers depuis le 04 mars. Cette personne intervient également sur la pause méridienne à Saint Projet.
- ✓ Ouverture de plusieurs commerces : Epicerie fine cave rue des Halles/ agence immobilière rue Liancourt et installation ostéopathe avenue de la gare.



Le compte rendu du dernier conseil communautaire du 04 mars est fait par Christian Vallée. Il fait part du vote des comptes de gestions, des comptes administratifs et de l'affectation des résultats ainsi que des principales orientations budgétaires. La capacité d'autofinancement atteint 441 188€, ce qui représente 42 000€ de plus par rapport à l'année précédente.

Pour les dépenses, les charges à caractère général ont augmenté de 10% et les charges de personnel de 2%, alors que les charges de gestion courante ont baissé.

Pour les recettes, les redevances à caractère sportif ont augmenté en 2018 avec la bonne saison réalisée par les piscines alors que la taxe de séjour a baissé (baisse de fréquentation du camping et du village du Chat). La fiscalité des ménages a augmenté alors que celle des entreprises a baissé.

En revanche, la section d'investissement affiche une sous-réalisation car les projets ont pris du retard, ils sont reportés à 2019.

Les orientations budgétaires qui prennent en compte les réformes nationales et les éléments de contexte local prévoient +3.07% pour le 011, +5% pour le 012 (passage a plein temps du chargé de communication, RIFSEEP, GVT, HS), une baisse des charges de gestion courante de 6% et une augmentation de la contribution au SDIS et à Calitom.

Les projets d'investissement 2019 sont entre autres, la reconstruction de l'école de St Sornin et la création de l'aire de service de Taponnat.

Christian Vallée propose que les budgets soient envoyés à l'ensemble des conseillers municipaux.



Délibération 1 : Report de prise de compétence eau et assainissement

Le Maire rappelle au conseil municipal que la loi NOTRe a organisé le transfert des compétences « Eau potable et assainissement » aux communautés de communes ; celles-ci devenant des compétences obligatoires à compter du 1^{er} janvier 2020. Il indique que la loi du 3 août 2018 permet aux communes de s'opposer à ce transfert de compétences au 1^{er} janvier 2020 et de reporter la prise de compétences au plus tard au 1^{er} janvier 2026. Il précise qu'il convient de se positionner au titre de chacune des compétences concernées : « Eau potable » et « assainissement ».

Ce report ne sera possible que dans la mesure où 25 % au moins des communes membres, représentant au moins 20 % de la population de notre communauté de communes s'y sera opposé par délibération avant le 1^{er} juillet 2019.

Il propose, compte-tenu des travaux en cours pour le transfert de la régie d'eau au syndicat du grand karst et de l'harmonisation des prix de l'assainissement entre les 2 communes historiques, de s'opposer au transfert de la compétence « Eau et assainissement » à la communauté de communes à la date du 1^{er} janvier 2020.

M Hiel demande pourquoi repousser ce transfert. Le maire indique que la CDC n'a pas les compétences pour le faire actuellement. En 2026, elle redéléguera certainement cette compétence à un syndicat.

M. Ménard demande quelle est la différence du prix de l'eau entre les rupificaldiens et les adhérents du syndicat du grand Karst. Le maire répond que la différence de tarifs est à l'étude, les propositions seront présentées dès que possible. Pour M. Vayssière l'adhésion au syndicat du grand karst répond à une logique de cohérence entre les habitants de la commune nouvelle car St Projet y adhère déjà.

M. Hiel demande si les installations se monnaient. Effectivement les installations font l'objet d'un état des lieux. M. Quément ajoute que le réseau du karst est un des réseaux qui fuit le moins (30%).

La délibération est votée à l'unanimité



Délibération 2 : Recours au service civique

Le maire rappelle les principes du service civique (jeunes âgés de 16 à 25 ans, sans condition de diplôme, période de 6 à 12 mois, mission d'intérêt général dans un des domaines ciblés par le dispositif).

Le service civique donne lieu à une indemnité versée directement par l'état au volontaire (475 €) plus une indemnité de la collectivité de 110 €.

La commune de La Rochefoucauld accueillait 5 services civiques répartis dans les différents services : école, médiathèque et mairie. Avec la création de la commune nouvelle de La Rochefoucauld-en-Angoumois il est nécessaire de solliciter à nouveau un agrément.

La délibération est votée à l'unanimité.



Délibération 3 : Adhésion de la commune nouvelle au service mutualisé d'autorisation des droits des sols

Le maire rappelle que les deux communes adhéraient au service mutualisé du droit des sols, mis en place à la CDC selon les modalités suivantes :

- Une contribution financière selon le nombre d'habitants fixée à 2,5 euros par habitant (part fixe),

- Une contribution financière appliquée selon le nombre d'actes enregistrés (part variable).
- Ce service comprend deux instructrices confirmées avec un cabinet d'avocats pour les questions les plus complexes. Une permanence de l'ABF a lieu une fois par mois avec les élus pour examiner certains dossiers complexes.

La délibération est votée à l'unanimité.



Délibération 4 : Adhésion au volet numérique et assistance à maîtrise d'ouvrage de l'ATD 16

Le Maire rappelle que les deux communes historiques étaient adhérentes à l'ATD16 pour le volet numérique et informatique ainsi que pour le volet assistance à maîtrise d'ouvrage.

Seule la commune de La Rochefoucauld adhère aux missions d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage option voirie.

Vu la création de la commune nouvelle, il convient de redélibérer et de choisir l'adhésion aux 2 volets : numérique et informatique. L'option voirie sera abandonnée. La prévision de cotisation est à la hausse de 340€ (8197€ en 2019).

L'assistance juridique est très appréciée d'autant plus qu'elle apporte une aide pour les dossiers d'appel d'offres et les dossiers de demande de subvention.

M. Hiel reproche leur manque de précisions dans l'évaluation des chantiers.

Le maire répond que cela n'a pas été constaté à Saint Projet et que les estimations notamment pour la construction de l'atelier ont été très correctes.

Pour évaluer un chantier, ils se basent sur les moyennes constatées dans le département sur des chantiers similaires. Le problème dépend surtout du planning des entreprises, lorsqu'elles ont assez de travail les prix « flambent » quand elles sont en sous-activité, les prix s'effondrent.

Monsieur Pascal NONY, est nommé représentant titulaire à l'Agence et M. Jean-Pierre BESSE, suppléant car avec la commune nouvelle il est nécessaire de désigner deux représentants et non 4 comme cela a été fait en janvier.

La délibération est votée à l'unanimité.



Délibération 5 : signature de conventions d'occupation du domaine privé avec Charente numérique.

M. Besse présente le projet et indique que dans le cadre du déploiement du très haut débit par Charente Numérique, une première phase de travaux va débuter par l'implantation d'un nœud de répartition optique (NRO) route de l'Arbre et d'un sous répartiteur optique (SRO), Boulevard des Dames.

Deux conventions d'une durée de 12 ans seront signées pour autoriser l'implantation de ces ouvrages sur les parcelles cadastrées AV 491 et AE 52 pour 5 m² et 25 m².

M. Callec trouve que ce n'est pas équitable avec les autres concessionnaires privés de réseau comme orange, EDF... Le maire répond qu'il s'agit dans ce cas d'une occupation du domaine privé de la commune et non du domaine public. De plus, à terme, le réseau appartiendra à la collectivité et non à un opérateur privé. La vente des prises à ces opérateurs permettra de récupérer de l'argent et de baisser les contributions des collectivités.

La délibération est votée à l'unanimité.

~~~~~

#### **Délibération 6 : Vote des taux d'imposition état 1259**

A la demande de la trésorerie, il convient de voter les taux d'imposition cibles de la commune nouvelle.

Cela ne remet pas en cause, le lissage des taux d'imposition sur 6 ans pour la taxe d'habitation et la taxe sur le foncier non bâti et de la taxe sur le foncier bâti en une année.

Cette délibération sera votée tous les ans.

La délibération est votée à l'unanimité.

~~~~~

Délibération 7 : Tarifs des services et prestations communales

M. Précigout indique que la commission des finances a travaillé sur l'harmonisation des tarifs. Ces derniers sont maintenus par rapport à l'an passé mais depuis le 1^{er} janvier ils s'appliquent à tous les habitants de la commune nouvelle. Seuls les tarifs du cimetière ont été modifiés. Les tarifs de l'eau et de l'assainissement feront l'objet d'une prochaine délibération.

La délibération est votée à l'unanimité.

~~~~~

### **Délibération 8 : Subventions aux associations**

M. Précigout indique que l'enveloppe votée au budget en 2019 est la même qu'en 2018. Il n'y a pas d'inflation à quelques exceptions près. Toutefois lorsqu'une exception a été consentie, celle-ci est justifiée par un nouveau projet de l'association. Une réserve a été conservée pour faire face aux demandes tardives et ou exceptionnelles.

M. Gervais demande si beaucoup de demandes sont tardives. On lui répond que non.

M. Vallée et M. Fersing ne participent pas au vote car ils sont présidents d'associations concernées par ce vote.

La délibération est votée à l'unanimité.

XXXXXXXXXXXX

### **Délibération 9 : Convention UALR Générale**

M. Vedrenne indique qu'il est obligatoire de signer une convention avec les associations bénéficiaires d'une subvention supérieure à 23 000 €. L'UALR générale dotée au BP 2019 de 38 000 € rentre dans ce cadre.

M. Ménard fait remarquer que les occupations de locaux par les associations sportives devraient être valorisées. M. Vedrenne lui répond que ces avantages sont inscrits dans les bilans financiers présentés.

La délibération est votée à l'unanimité.

XXXXXXXXXXXX

### **Délibération 10 : Autorisation d'engagement de dépenses 6232 Fêtes, cérémonies et cadeaux**

M. Précigout détaille les dépenses qui seront imputées à l'article 6232. Il s'agit :

- cotisations URSSAF pour les orchestres, artistes et musiciens,
- cotisations pour retraite complémentaire pour les orchestres, artistes et musiciens,
- cotisations à la SACEM,
- cadeaux offerts par la commune à l'occasion des mariages célébrés dans la commune ou de remise de prix organisés par la commune (concours ville fleurie, concours de dessin...) pour un montant maximal de 50 € par personne,
- cadeaux offerts à l'occasion d'événements familiaux d'agents communaux (noël des enfants), d'évènements liés à la carrière (mutation, fin de stage, départ à la retraite...) ou d'autres

événements importants concernant toute personne ayant un lien privilégié avec la commune et dont le montant maximal est fixé à 150 €,

- couronnes ou gerbes mortuaires offertes par le conseil municipal lorsqu'elles honorent une personne ayant œuvré pour la commune (anciens maires et maires de la commune ou de la communauté de communes, conseiller départemental, régional, député, sénateur, président d'une association, personnalités publiques communales),

- frais de restaurant,

- voyages d'études des élus locaux ayant un intérêt direct avec l'intérêt de la commune, dans la limite des frais engagés et sur présentation de factures justificatives.

La délibération est votée à l'unanimité.

~~~~~

Délibération 11 : signature d'une convention avec la commune de Rivières concernant l'éclairage public

M. Besse rappelle le contexte de facturation de l'éclairage public au rond-point route de Limoges : vingt-quatre lampadaires y sont recensés, or 15 de ces lampadaires sont implantés sur la commune de Rivières. La commune de La Rochefoucauld-en-Angoumois paie l'intégralité des factures d'énergie et transmet à la commune de Rivières en fin d'année, un titre correspondant à sa consommation.

M. Nony indique qu'il conviendra de régler le problème d'entretien de ces lampadaires.

La délibération est votée à l'unanimité.

M. Ménard quitte la séance après ce vote à 19h30.

~~~~~

**Délibération 12 : Fixation de la participation de la communauté de communes aux frais de fonctionnement pour l'installation de l'accueil de loisir sans hébergement communautaire dans les locaux de l'école maternelle**

Depuis septembre 2014, la communauté de communes Bandiat-Tardoire a installé un accueil de loisir sans hébergement dans les locaux de l'école maternelle « Les Petits Pichotiers ». Avec le retour à la semaine de 4 jours, le centre de loisir occupe les locaux toute la journée du mercredi en période scolaire.

La participation financière demandée à la CDC s'élève à 100 € par mercredi occupé. Il est proposé de maintenir ce tarif.

La délibération est votée à l'unanimité.



**Délibération 13 : Décision modificative n°1 budget Commune – opération d'ordre**

M. Précigout indique que les opérations d'ordre inscrites au comptes 042 de la section de fonctionnement et 040 de la section d'investissement du budget de la commune nouvelle ont été votées en déséquilibre de 20 000 €.

Afin de corriger cette erreur, il fait voter les écritures suivantes

| Désignation des articles                       |                                                  | Section investissement |           | Section de fonctionnement |          |
|------------------------------------------------|--------------------------------------------------|------------------------|-----------|---------------------------|----------|
|                                                |                                                  | Virements de crédits   |           | Virements de crédits      |          |
| N° de compte                                   | Intitulé                                         | Dépenses               | Recettes  | Dépenses                  | Recettes |
| 040/28152                                      | Opération d'ordre et de transfert entre sections |                        | + 5 000 € |                           |          |
| 040/28158                                      | Opération d'ordre et de transfert entre sections |                        | +10 000 € |                           |          |
| 040/28181                                      | Opération d'ordre et de transfert entre sections |                        | + 5 000 € |                           |          |
| 2151/123                                       | Réseaux de voirie rue des gavareaux              | + 15 000 €             |           |                           |          |
| 2188/132<br>autres immobilisations corporelles | Achat lave-vaisselle maternelle                  | +5 000 €               |           |                           |          |

La délibération est votée à l'unanimité.



**Délibération 14 : Décision modificative n°1 budget Assainissement – dépenses imprévues**

M. Précigout indique que le budget assainissement a été voté avec 8,78 % de dépenses imprévues alors que la limite réglementaire est de 7,5 %. Il demande de corriger cette erreur par les écritures suivantes :

| Désignation des articles |                                      | Section investissement |          | Section de fonctionnement |          |
|--------------------------|--------------------------------------|------------------------|----------|---------------------------|----------|
|                          |                                      | Virements de crédits   |          | Virements de crédits      |          |
| N° de compte             | Intitulé                             | Dépenses               | Recettes | Dépenses                  | Recettes |
| Chap 020                 | Dépenses imprévues                   | - 4 816.87             |          |                           |          |
| 21532 /24                | Extension de réseau d'assainissement | + 4 816.87             |          |                           |          |

La délibération est votée à l'unanimité.

~~~~~

Délibération 15 : Décision modificative n°2 budget Assainissement – ICNE

M. Précigout indique qu'il a été oublié d'inscrire pour le budget assainissement une dépense à l'article 66112 concernant les intérêts courus non échus. Il demande à voter les écritures correctives suivantes :

Désignation des articles		Section de fonctionnement	
		Virements de crédits	
N° de compte	Intitulé	Dépenses	Recettes
66112	Intérêts-rattachement des ICNE	+ 2500	
022	Dépenses imprévues	- 2500	

La délibération est votée à l'unanimité.

~~~~~

## **Délibération 16 : Durées d'amortissement**

Monsieur le maire indique que la commune est tenue d'amortir les biens qu'elle acquière. Avec la création de la commune nouvelle, il convient de définir à nouveau les durées d'amortissement par types de biens. Il propose les durées d'amortissements suivantes :

Pour le budget de la commune :

|                                          | <b>Biens</b>                                                                                            | <b>Durées<br/>d'amortissement</b> |
|------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|
| <b>Immobilisations<br/>incorporelles</b> | subventions d'équipement versées pour des biens mobiliers, du matériel ou des études                    | 5 ans                             |
|                                          | subventions d'équipement versées pour des biens immobiliers ou des installations                        | 15 ans                            |
| <b>Autres<br/>immobilisations</b>        | frais d'études, frais d'insertion non suivis de réalisation et frais de recherches et de développement, | 5 ans                             |
|                                          | frais d'études, frais d'insertion suivis de réalisation et frais de recherches et de développement,     | 2 ans                             |
|                                          | Voiture                                                                                                 | 7 ans                             |
|                                          | Camion et véhicule industriel                                                                           | 7 ans                             |
|                                          | Mobilier                                                                                                | 10 ans                            |
|                                          | Matériel de bureau électrique ou électronique                                                           | 5 ans                             |
|                                          | Matériel informatique                                                                                   | 5 ans                             |
|                                          | Matériel classique                                                                                      | 6 ans                             |
|                                          | Coffre-fort                                                                                             | 20 ans                            |
|                                          | Installation et appareil de chauffage                                                                   | 10 ans                            |
|                                          | Appareil de levage, ascenseur                                                                           | 20 ans                            |
|                                          | Equipement garages et ateliers                                                                          | 10 ans                            |
|                                          | Equipement des cuisines                                                                                 | 10 ans                            |
|                                          | Equipement sportif                                                                                      | 10 ans                            |
| Installation de voirie                   | 20 ans                                                                                                  |                                   |
| Plantation                               | 15 ans                                                                                                  |                                   |
|                                          | Autre agencement et aménagement de terrain                                                              | 15 ans                            |

|  |                                                                              |        |
|--|------------------------------------------------------------------------------|--------|
|  | Bâtiment léger, abris                                                        | 10 ans |
|  | Agencement et aménagement de bâtiment, installation électrique et téléphonie | 15 ans |
|  | Bien de faible valeur inférieure à 1 000 €                                   | 1 an   |

Pour le budget du service des eaux :

| Biens                                                                                                                   | Durées d'amortissement |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|
| Ouvrage de génie civil pour le captage, le transport et le traitement de l'eau potable, canalisations d'adduction d'eau | 35 ans                 |
| Installations de traitement de l'eau potable                                                                            | 10 ans                 |
| Logiciel                                                                                                                | 2 ans                  |
| Camion et véhicule industriel                                                                                           | 7 ans                  |
| Mobilier                                                                                                                | 10 ans                 |
| Appareil de laboratoire, Matériel de bureau électrique ou électronique, outillage                                       | 5 ans                  |
| Matériel informatique                                                                                                   | 5 ans                  |
| Matériel classique                                                                                                      | 6 ans                  |
| Pompes, appareils électromécaniques, Installation et appareil de chauffage                                              | 10 ans                 |
| Plantation                                                                                                              | 15 ans                 |
| Autre agencement et aménagement de terrain                                                                              | 15 ans                 |
| Bâtiments durables                                                                                                      | 40 ans                 |
| Bâtiment léger, abris                                                                                                   | 10 ans                 |
| Agencement et aménagement de bâtiment, installation électrique et téléphonie                                            | 15 ans                 |
| Organes de régulation (électronique, capteurs...)                                                                       | 4 à 8 ans              |
| Bien de faible valeur inférieure à 1 000 €                                                                              | 1 an                   |

Pour le budget de l'assainissement :

| Biens                    | Durées d'amortissement |
|--------------------------|------------------------|
| Réseaux d'assainissement | 50 ans                 |

|                                                                              |           |
|------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| Station d'épuration :                                                        | 40 ans    |
| Logiciel                                                                     | 2 ans     |
| Voiture                                                                      | 7 ans     |
| Camion et véhicule industriel                                                | 7 ans     |
| Mobilier                                                                     | 10 ans    |
| Appareils de laboratoire Matériel de bureau électrique ou électronique       | 5 ans     |
| Matériel informatique                                                        | 5 ans     |
| Pompes, appareils électromécaniques Installation et appareil de chauffage    | 10 ans    |
| Organes de régulation (électronique, capteurs...)                            | 4 à 8 ans |
| Plantation                                                                   | 15 ans    |
| Autre agencement et aménagement de terrain                                   | 15 ans    |
| Bâtiment durable                                                             |           |
| Bâtiment léger, abris                                                        | 10 ans    |
| Agencement et aménagement de bâtiment, installation électrique et téléphonie | 15 ans    |
| Bien de faible valeur inférieure à 1 000 €                                   | 1 an      |

La délibération est votée à l'unanimité.



**Délibération 17 : Fixation du nombre de représentants du personnel au comité technique et décision du recueil de l'avis des représentants des élus**

Le Maire indique qu'avec la création de la commune nouvelle au premier janvier dernier, il convient d'organiser de nouvelles élections professionnelles.

Les organisations syndicales, consultées le 08 mars dernier ont émis le vœu de fixer le nombre de représentants à 3 titulaires et 3 suppléants et sont favorables au paritarisme ainsi qu'au recueil de l'avis des représentants des élus.

Il indique que les prochaines élections se tiendront le jeudi 06 juin prochain et que dans cette attente toutes les délibérations concernant les ressources humaines sont bloquées.

La délibération est votée à l'unanimité.





**Délibération 18 : Désignation de délégués à Charente EAUX**

2 délégués titulaires et 2 suppléants avaient été désignés en janvier pour siéger à Charente Eaux. Or, le syndicat a fait savoir qu'il n'en fallait qu'un.

Sont volontaires : M. Besse titulaire et M. Fersing suppléant.

La délibération est votée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé M. Callec souhaite évoquer le sujet de l'avenir de la ligne ferroviaire Angoulême-Limoges car il n'a pas vu de réactions de la part des élus. Le maire répond que la pétition est affichée dans le hall. M. Vayssière a assisté à une réunion récemment et indique que les travaux ne sont pas prioritaires pour la région. Une nouvelle réflexion interviendra au mieux dans 5 ans.

Fin de la séance 20h00

Signature du secrétaire de séance : Sylvie MONGONDRY



# Procès verbal DU

## CONSEIL MUNICIPAL du 23 mai 2019

**Conseillers municipaux présents :** BESSE Jean Pierre, BIRONNEAU Max-André, BOUGUENEC Marcelle, CALLEC Gilles, DEPARDON Ginette, DUMOUSSAUD Guy, ELIOT Gabrielle, FERMAT Régine, FERSING Jacques, FORT Jean Marc, GROSYEUX Jean Claude, HERBAIN Isabelle, MARSAUD Jean Louis, MARTIN Christian, MARTINEZ Danielle, MATEO Danielle, MONGONDRY Sylvie, NEVIERE Jean François, NONY Pascal, OTTOLINI Marguerite, PRECIGOUT Michel, QUEMENT André, SUDRET Mireille, VALLEE Christian, VAYSSIERE Lucien, VEDRENNE Serge

**Qui ont pris part à la délibération :** 31

**Procurations :** BARRIBAUD Murielle (procuration à GROSYEUX Jean Claude), HIEL Valéran (procuration à BESSE Jean Pierre), MICHEL Corinne (procuration à VEDRENNE Serge), NIORD Delphine (procuration à QUEMENT André), VILLARD Huguette (procuration à BIRONNEAU Max-André)

**Absents :** CHAMBEAUDIE Gilles, GERVAIS Samuel, MARTIN Nathalie, MENARD Robert,

Madame Sylvie MONGONDRY a été désignée secrétaire de séance.

## Ordre du jour (délibérations)

### **1 - Adoption du règlement intérieur du conseil municipal**

Le projet de règlement intérieur validé en réunion de Bureau a été envoyé à chaque membre du Conseil Municipal par mail avec la convocation au présent Conseil Municipal. Aucune question n'est posée avant de procéder au vote.

➤ **Les membres du Conseil Municipal adoptent à l'unanimité le règlement intérieur proposé.**

### **2 - Tarifs des services de l'eau et de l'assainissement**

Michel PRECIGOUT indique que les tarifs de l'eau sont reconduits à l'identique de 2018. Pour l'assainissement, Jacques FERSING précise que le calcul a été plus complexe et nécessite un lissage sur plusieurs années. En effet, les abonnés de la commune déléguée de La Rochefoucauld ne paient pas d'abonnement contrairement à ceux de Saint-Projet. La commission des finances a souhaité faire progresser le prix du m<sup>3</sup> et de l'abonnement tout en veillant à conserver des recettes constantes sur 5 ans de 2019 à 2023. La convergence devrait permettre d'atteindre en 2023 un tarif de 1,50 € /m<sup>3</sup> assorti d'un abonnement de 7 €/.

➤ **Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité les propositions de tarification de l'eau et l'assainissement proposées.**

### **3 - Décision modificative n°2 budget Commune**

Michel PRECIGOUT explique que la DM proposée est due au paiement d'une facture non soldée pour les travaux sur le champ de foire. Il s'agit d'enlever 2 000 € de « Dépenses imprévues » pour les remettre sur la ligne « Aménagement du champ de foire »

➤ Les membres du Conseil Municipal valident à l'unanimité la décision modificative N°2 sur le Budget Commune.

### **4 - Décision modificative n°3 budget commune**

Michel PRECIGOUT explique que la DM proposée est une écriture d'ordre à passer pour l'opération transformation du POS en PLU.

➤ Les membres du Conseil Municipal valident à l'unanimité la décision modificative N°3 sur le Budget Commune.

### **5 - Décision modificative n°4 budget Commune**

Monsieur MARSAUD explique qu'une dotation supplémentaire de 79 K€ a été perçue. Il propose qu'en conséquence des travaux de réparation de la toiture de l'Espace La Tardoire soient effectués. Ceux-ci s'élèveraient à environ 59 000€.

Madame MARTINEZ demande si les assurances couvraient ce préjudice. Monsieur PRECIGOUT indique que de nombreux experts se sont succédés mais sans arriver à un compromis. Une indemnité dérisoire de 5 000 € a été perçue mais elle ne couvre pas les frais. Ce dossier a été d'autant plus difficile à régler que les entreprises d'étanchéité ont fait faillite par deux fois et que le 3<sup>ème</sup> repreneur n'a pas repris le passif. Monsieur VAYSSIERE en profite pour souligner la pugnacité de Monsieur PRECIGOUT sur ce dossier qui a permis de le faire avancer. Monsieur le Maire fait le parallèle entre ce dossier et celui de la toiture de la MFR qui a dû être refaite sans que les experts découvrent le problème. Ce n'est qu'à la réalisation des travaux qu'il a été découvert des fermettes défectueuses.

➤ Les membres du Conseil Municipal valident à l'unanimité la décision modificative N°4 sur le Budget Commune.

### **6 - Décision modificative n°5 budget commune**

Cette DM est due à une recette concernant l'occupation du domaine public par les antennes SFR de 5 000 €. Celle-ci a été imputée au mauvais tiers sur l'exercice 2018, il convient d'émettre à nouveau ce titre au nom de SFR.

➤ Les membres du Conseil Municipal valident à l'unanimité la décision modificative N°5 sur le Budget Commune.

### **7 - Décision modificative n°6 budget Commune**

Monsieur FERSING explique que cette DM concerne un achat de lits pour la crèche pour 8 500 €. Il s'agit d'être dans la légalité pour ne pas engager notre responsabilité en cas d'accident. Il précise que les lits seront montés en régie par les services techniques de la commune.

➤ Les membres du Conseil Municipal valident à l'unanimité la décision modificative N°6 sur le Budget Commune.

### **8 – Décision modificative n°7 budget commune**

Avec l'agrandissement de la commune due à la création de la commune nouvelle, un achat de panneaux est nécessaire mais n'a pas été pris en compte lors de l'élaboration du budget. Le retard pris sur l'aménagement du rond-point de la RD permet de disposer de crédits budgétés sur cette opération pour 20 K€.

➤ Les membres du Conseil Municipal valident à l'unanimité la décision modificative N°7 sur le Budget Commune.

### **9 - Attribution de subventions**

Monsieur PRECIGOUT évoque 3 associations qui se sont manifestées depuis le dernier Conseil Municipal pour solliciter des subventions.

➤ Les membres du Conseil Municipal valident à l'unanimité l'attribution de subventions aux 3 associations demandeurs.

### **10 - Indemnisation des frais de déplacement des élus, du personnel communal et des bénévoles et intervenants agissant pour le compte de la commune**

Monsieur MARSAUD précise que les indemnités de déplacement sont fixées par arrêté ministériel.

➤ Les membres du Conseil Municipal valident à l'unanimité la mise en place de l'indemnisation des frais de déplacement.

### **11 - Plan de lutte contre le frelon asiatique – financement de la destruction des nids**

Il est proposé une participation communale à hauteur de 50 € pour les destructions de nids réalisées par les auto-entrepreneurs et à 70 € pour celles réalisées par les entreprises assujetties à la TVA.

➤ Les membres du Conseil Municipal valident à l'unanimité la participation financière proposée pour les destructions de nids.

### **12 - Vente de Livres**

Monsieur NEVIERE informe que le désherbage des livres de médiathèque sera réalisé en même temps que l'exposition sur Oradour soit le 22 juin 2019. Beaucoup de livres seront proposés à la vente pour 0,50 € ou 1 € chaque livre.

➤ Les membres du Conseil Municipal valident à l'unanimité la vente de livres de la médiathèque.

Monsieur NEVIERE en profite pour interroger sur les travaux de la médiathèque qui ne semblent pas avoir débuté. Monsieur BESSE fait part de résultats attendus sur un diagnostic amiante réalisé dans les sols. De plus, VERITAS sollicite à nouveau une nouvelle expertise et les résultats ne devraient pas être connus avant le 15 juin ce qui retarde d'autant les travaux de réhabilitation.

### **13 - Signature d'une convention avec AUREA pour la continuité du service d'eau potable**

Le contrat actuel court jusqu'au 30 juin 2019 mais une nouvelle convention d'un an doit être signée pour assurer la continuité du service.

➤ Les membres du Conseil Municipal valident à l'unanimité la signature de la convention avec AUREA.

### **14 - Signature d'une convention avec la SAUR pour la continuité du service d'eau potable**

Il s'agit comme au point précédent d'assurer la continuité du service d'eau potable jusqu'au 30 juin 2020.

➤ Les membres du Conseil Municipal valident à l'unanimité la signature de la convention avec la SAUR.

**15 - Renouveaulement de l'adhésion au service santé et prévention des risques professionnels du centre de gestion**

➤ Les membres du Conseil Municipal valident à l'unanimité le renouvellement de l'adhésion au service santé.

**16 - Adhésion au groupement de commandes du SDEG pour l'achat d'électricité, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique et autorisation à signer la convention pour la constitution d'un groupement de commandes**

Les marchés en cours se terminent à la fin de l'année mais la création de la commune nouvelle impose une nouvelle adhésion au groupement de commandes du SDEG.

➤ L'adhésion au groupement de commandes du SDEG est validée à la majorité avec l'abstention de Monsieur NONY.

**17 - Adhésion au groupement de commandes du SDEG pour l'achat de gaz naturel, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique et autorisation à signer la convention pour la constitution d'un groupement de commandes**

➤ L'adhésion au groupement de commandes du SDEG est validée à la majorité avec l'abstention de Monsieur NONY.

**18 - Vœu pour réduire le trafic des poids lourds sur la RN 10**

Monsieur MARSAUD indique qu'il s'agit d'un vœu.

**19 - Vœu relatif aux principes et valeurs devant guider les évolutions du système de santé**

**Points divers :**

Monsieur GROSSEYEUX présente le logo et la charte graphique de la commune nouvelle. Le logo proposé par la société EDIPUBLIC pour un peu plus de 1 200 € a été choisi par la commission communication.

La forme carrée ouverte symbolise la force et l'équilibre de la ville ouverte sur les autres territoires. Elle lui donne un caractère institutionnel. Les 3 empreintes symbolisent la forêt, l'eau et le territoire. Elles sont tracées de manière artistique et dynamisent le logotype.

La typographie utilisée inspire le dynamisme et la modernité de la ville alors que les rondeurs donnent un aspect chaleureux et élégant. Enfin, les couleurs reflètent les valeurs essentielles de la ville : la qualité de vie, le bien être et le côté apaisant.

Monsieur VALLEE présente le document de communication sur les balades du vendredi réalisé par la Communauté de Communes. 11 rendez-vous sont programmés entre le 24 mai et le 30 août 2019. Toutes les communes sauf une auront ainsi été proposées à la visite.

Levée de séance à 19h30.

Fait à La Rochefoucauld-en-Angoumois, le 03 juin 2019

La secrétaire de séance, Sylvie MONGONDRY





# PROCES VERBAL

DU

## CONSEIL MUNICIPAL du 04 juillet 2019

**Conselliers municipaux présents :** BARRIBAUD Murielle, BIRONNEAU Max-André, BOUGUENEC Marcelle, DEPARDON Ginette, ELIOT Gabrielle, FERMAT Régine, FERSING Jacques, FORT Jean Marc, GROSYEUX Jean Claude, MARSAUD Jean Louis, MARTINEZ Danielle, MATEO Danielle, MENARD Robert, MICHEL Corinne, MONGONDRY Sylvie, NEVIERE Jean François, NIORD Delphine, NONY Pascal, OTTOLINI Marguerite, PRECIGOUT Michel, QUEMENT André, SUDRET Mireille, VALLEE Christian, VAYSSIERE Lucien, VEDRENNE Serge, VILLARD Huguette

**Qui ont pris part à la délibération :** 30

**Procurations :** BESSE Jean Pierre (procuration à NEVIERE Jean François), CALLEC Gilles (procuration à GROSYEUX Jean Claude), GERVAIS Samuel (procuration à VAYSSIERE Lucien), HERBAIN Isabelle (procuration à FERMAT Régine)

**Absents :** CHAMBEAUDIE Gilles, DUMOUSSAUD Guy, HIEL Valéran, MARTIN Christian, MARTIN Nathalie

Madame ELIOT Gabrielle a été désignée secrétaire de séance.

## Ordre du jour (délibérations)

Après avoir constaté le quorum et fait approuver le procès-verbal (adopté à l'unanimité) M. le Maire ouvre la séance par des informations :

- La commune a été choisie pour mettre à disposition des usagers un ordinateur pour le référendum d'initiative partagée concernant les aéroports de Paris pendant 9 mois à compter de début juin.
- Concernant l'appel d'offre de la balayeuse, 4 sociétés ont répondu, toutes ont été auditionnées. La phase de négociation est en cours, une réponse définitive devrait intervenir pour fin juillet. Le prix avoisine 160 000€.
- Le label village étape vient d'être renouvelé.
- L'AVAP se termine. Quelques modifications mineures ont été transmises au cabinet d'étude. Les travaux devraient s'achever courant septembre pour une validation en conseil municipal le 23 septembre.
- Pour le très haut débit, 16 opérateurs dont certains spécifiques aux entreprises ont acheté des droits d'accès au réseau (prises). Une inauguration est prévue le 11 juillet dans le sud Charente, à Chantillac.

Concernant la communauté de communes il est fait compte rendu des décisions suivantes par M. Vallée, vice-président :

- ouverture du camping en régie directe avec validation d'un règlement intérieur.
- validation du programme d'investissement avec la maison de santé pour 1 853 800€ HT dont 85 000€ de subventions départementales et 65 000€ pour le chemin piéton de la VC 110.
- des décisions modifications ont été votées
- la nouvelle répartition des sièges communautaire a également fait l'objet d'une délibération. Notre commune nouvelle gagne un siège, soit 9 au lieu de 8. Saint Sornin en perd un tout comme Moulin sur Tardoire.
- des subventions ont été attribuées aux associations : 500€ pour les pompiers, 300 pour l'UALR pétanque, 1000 pour la fête médiévale, 500 pour les Colorires, 100 pour l'ETEC et 200 pour les visiteurs du Centre Pierre Mourier.

### **1 - TAUX DE PROMOTION 2019**

La délibération est présentée après avis de la commission ressources humaine et du comité technique. Sans observation particulière, elle est votée à l'unanimité.

### **2 - TABLEAU DES EFFECTIFS 2019 - création de postes**

Vote à l'unanimité

### **3 - Participation pour la protection sociale complémentaire Prévoyance des agents**

L'objectif de cette délibération est d'harmoniser la situation des agents de la commune nouvelle. En effet à Saint Projet la commune versait 11.50€ au titre de la santé et à la Roche 10€ au titre de la prévoyance. Il est proposé 10€ pour la prévoyance pour l'ensemble des agents. Vote à l'unanimité

### **4 - Modalités de mise en œuvre du Compte Epargne Temps (CET)**

Le CET n'existait pas à Sant Projet. Ainsi, le CET est institué pour tout le monde. Vote à l'unanimité

### **5 - Modalités d'application du temps partiel (agents titulaires, stagiaires ou non titulaires)**

C'est une délibération d'harmonisation des pratiques des deux communes historiques également. Vote à l'unanimité

### **6 - Mise en place du télétravail**

M. Nevière demande s'il l'on a des moyens pour contrôler l'activité de l'agent concerné. Le maire répond qu'en comptabilité le contrôle est facile et que compte tenu du sérieux de l'agent il n'y a pas de problème. Vote à l'unanimité

### **7 - Recrutement de contrats d'apprentissage**

Vote à l'unanimité

### **8 - Conditions d'affectation et d'utilisation des véhicules de services du parc communal avec ou sans remisage à domicile. Adoption du règlement intérieur**

M. Ménard demande si le maire a rencontré le chef des services techniques pour évoquer son changement de situation. IL répond que oui.

Vote à l'unanimité.

### **9 - Décision modificative n°8 budget Commune**



Il s'agit d'acheter un nouveau véhicule figuratif pour le service de portage de repas à domicile. A ce jour un véhicule provenant d'Allemagne a été présélectionné. Nous restons en attente du certificat de contrôle du bloc froid. Cette M. Bironneau demande si cette décision fera l'objet d'une ouverture de ligne d'investissement avec amortissement. Mme Ottolini répond qu'une section d'investissement sera ouverte sur le budget du CCAS pour retracer l'achat du véhicule et fera bien entendu l'objet d'un amortissement.

Vote à l'unanimité

### **10 - Admission en non-valeur effacement de dettes et créances éteintes**

Vote à l'unanimité

### **11 - Admission en non-valeur**

Vote à l'unanimité

### **12 - Dénomination de voies publiques**

M. Grosyeux présente le travail fait par la commission. Plusieurs noms ont été proposés et les choix ont été faits à l'unanimité. Compte tenu de cet élément, M. le maire indique que la proposition d'une administrée bien que recevable ne peut recevoir un avis favorable.

M. Vallée complète par l'historique de Col de Villars : docteur en médecine praticien et enseignant 1675/1747.

La mairie transmettra ces changements à tous les organismes concernés et aidera les administrés en difficulté.

Vote à l'unanimité

### **13 - Attribution de subvention**

750€ attribués à la coopérative scolaire pour le spectacle de fin d'année.

Malheureusement compte tenu de la canicule, le spectacle n'a pas eu lieu alors que tout le travail préparatoire avait été fait.

Vote à l'unanimité

### **14 - Signature d'une convention relative à la mise en place et à l'entretien de jardinières sur ouvrage d'art du domaine routier départemental**

Vote à la majorité avec 1 abstention de Monsieur CALLEC Gilles

### **15 - DESIGNATION DES MEMBRES ELUS DE LA CLAVAP**

Sont candidats M. Jean Pierre BESSE, M Christian VALLEE, M. Jean François NEVIERE, Lucien VAYSSIERE et Régine FERMAT.

Vote à l'unanimité

Calendrier :

CCAS le 10 juillet

Commission des finances le 15 juillet

Réunion Tranquillité vacances gendarmerie le 18 juillet à 18h00

Forum des associations le 7 septembre

Prochain conseil vers le 12 septembre.

Fait à La Rochefoucauld-en-Angoumois, le 06 juillet 2019  
La secrétaire de séance Gabrielle ELIOT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'G. Eliot', with a stylized, cursive script.

## CONSEIL MUNICIPAL du 29 août 2019

**Conseillers municipaux présents :** BARRIBAUD Murielle, BESSE Jean Pierre, BIRONNEAU Max-André, BOUGUENEC Marcelle, ELIOT Gabrielle, FERSING Jacques, FORT Jean Marc, GROSYEUX Jean Claude, HERBAIN Isabelle, MARSAUD Jean Louis, MARTIN Christian, MATEO Danielle, MENARD Robert, MONGONDRY Sylvie, NEVIERE Jean François, NIORD Delphine, NONY Pascal, PRECIGOUT Michel, QUEMENT André, SUDRET Mireille, VALLEE Christian, VAYSSIERE Lucien, VEDRENNE Serge

**Qui ont pris part à la délibération :** 31

**Procurations :** CALLEC Gilles (procuration à GROSYEUX Jean Claude), CHAMBEAUDIE Gilles (procuration à QUEMENT André), DEPARDON Ginette (procuration à BESSE Jean Pierre), FERMAT Régine (procuration à MATEO Danielle), MARTINEZ Danielle (procuration à NEVIERE Jean François), MICHEL Corinne (procuration à MARSAUD Jean Louis), OTTOLINI Marguerite (procuration à PRECIGOUT Michel), VILLARD Huguette (procuration à BIRONNEAU Max-André)

**Absents :** DUMOUSSAUD Guy, GERVAIS Samuel, HIEL Valéran, MARTIN Nathalie

Madame Sylvie MONGONDRY a été désignée secrétaire de séance.

## Ordre du jour (délibérations)

Après avoir constaté le quorum et fait approuver le procès-verbal (adopté à l'unanimité) M. le Maire ouvre la séance par des informations :

- Il présente la lettre de démission de M. Valéran HIEL, conseiller municipal. Les futures fonctions de ce dernier (juge auprès du Tribunal de Commerce) sont en effet incompatibles avec celles de conseiller.
- Un emprunt de 191 000 € a été contracté auprès de la Banque Postale pour l'achat de la balayeuse. Trois banques ont répondu à la consultation. La Banque postale a été retenue avec un taux de 0,58 % sur 10 ans et des frais de dossier de l'ordre de 200 €.

La balayeuse a été livrée plus tôt que prévue. Ainsi, une formation à son utilisation est prévue dès le 30 septembre. Ensuite, elle sera en action dans la ville la semaine prochaine en commençant par les lotissements. Avec son bras télescopique elle pourra enlever l'herbe dans les fils d'eau.

- Pour le PLUI, un affichage des documents de travail et non des documents définitifs est en cours dans chaque mairie. La communauté de communes a souhaité cet affichage même si celui-ci n'est pas obligatoire à ce stade de la procédure et qu'il le sera lors de l'enquête publique.

### 1 - Décision modificative n°9 budget Commune

Sans remarque, la délibération est votée à l'unanimité.

### 2 - Décision modificative n°10 budget Commune

Sans remarque, la délibération est votée à l'unanimité.

### 3 - Décision modificative n°11 budget Commune

M. Bironneau demande pourquoi une ligne de trésorerie n'a pas été privilégiée plutôt qu'un emprunt. Le Maire répond que compte tenu des taux très bas un emprunt ne pénalise pas la commune.

#### **4 - Décision modificative n°3 budget ASSAINISSEMENT**

M. Bironneau fait remarquer que cette délibération revient chaque année et qu'il convient d'être vigilant sur ce point étant donné que ce qui avait été présenté comme un rattrapage de versement l'an passé devient la règle.

#### **5 - Décision modificative n°4 budget ASSAINISSEMENT**

Sans remarque, la délibération est votée à l'unanimité.

#### **6 - Décision modificative n°1 budget eau**

Sans remarque, la délibération est votée à l'unanimité

#### **7 – Travaux éligibles au FDAC**

M. Besse précise que les travaux éligibles pour la commune déléguée de La Rochefoucauld sont la suite des travaux déjà entrepris rue Gambetta mais que seule la bande de roulement est concernée et non les trottoirs. La délibération sera adressée à la communauté de communes qui nous indiquera le montant de la subvention accordée. M. Fersing fait remarquer que celle-ci baisse d'année en année.

La délibération est votée à l'unanimité

#### **8 - Signature d'une convention relative à l'entretien des espaces verts de la piscine communautaire**

Le maire précise que 28 heures de tonte ont été effectuées ce qui correspond à 5 passages. La haie n'a pas été taillée par nos services étant donné qu'elle rentre dans le marché taille de la CDC.

Mme Niord demande pourquoi l'entretien de la piscine a « laissé à désirer » cet été. Le maire répond qu'il manque un encadrant de proximité pour coordonner le travail des saisonniers. La SAUR assure par contrat, l'entretien de l'eau mais le reste est à la charge du personnel saisonnier. De plus, avec les chaleurs, l'eau a été particulièrement chaude et a favorisé le développement de micro-organismes. M. Ménard indique qu'il aurait fallu baisser la température de l'eau des bassins.

La délibération est votée à l'unanimité

#### **9 - Mise à disposition et gratuité d'un terrain communal pour l'implantation d'une borne pour véhicules électriques. Engagement sur le stationnement non payant pendant la durée de la convention de mise à disposition**

Il est précisé que la borne sera située sur le parking coté maternelle à Saint-Projet. La première borne implantée sur le département est à Marthon. Le terrain retenu à Saint-Projet a été choisi par le SDEG. A La Rochefoucauld, pour l'instant, l'ABF refuse la signalétique. La préfète doit rencontrer l'ABF pour aborder ce sujet.

La délibération est votée à la majorité (1 abstention : Pascal NONY).

#### **10 - Mise en place des études surveillées à l'école primaire et validation du règlement de fonctionnement**

Mme Barribaud demande si les jours d'études prévus pourront être modifiés entre les 2 écoles. Le maire répond par l'affirmative.

La délibération est votée à l'unanimité.

#### **11 - Harmonisation des règlements intérieurs des temps périscolaires (cantine, garderie)**

**M. Vayssière demande à rajouter un paragraphe pour les PAI en demandant une participation active de la mairie dans la préparation du protocole. Cette idée est validée par l'ensemble du conseil qui acte l'importance de la responsabilité de la collectivité en cas de problème.  
La délibération est votée à l'unanimité**

**Fin de la séance à 19h15**

**Calendrier :**

**Forum des associations le 7 septembre**

**Prochain conseil municipal le 26 septembre.**

**Fait à La Rochefoucauld-en-Angoumois, le 30 août 2019  
La secrétaire de séance Sylvie MONGONDRY**

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Sylvie Mongondry', written over the printed name of the secretary.





# PROCES VERBAL

## CONSEIL MUNICIPAL du 26 septembre 2019

**Conseillers municipaux présents :** BARRIBAUD Murielle, BESSE Jean Pierre, BIRONNEAU Max-André, BOUGUENEC Marcelle, CALLEC Gilles, CHAMBEAUDIE Gilles, DEPARDON Ginette, ELIOT Gabrielle, FERMAT Régine, FERSING Jacques, FORT Jean Marc, GROSYEUX Jean Claude, HERBAIN Isabelle, MARSAUD Jean Louis, MARTIN Christian, MARTINEZ Danielle, MATEO Danielle, MICHEL Corinne, MONGONDRY Sylvie, NEVIERE Jean François, NONY Pascal, OTTOLINI Marguerite, PRECIGOUT Michel, QUEMENT André, VALLEE Christian, VAYSSIERE Lucien, VILLARD Huguette

**Qui ont pris part à la délibération :** 31

**Procurations :** GERVAIS Samuel (procuration à VAYSSIERE Lucien), NIORD Delphine (procuration à QUEMENT André), SUDRET Mireille (procuration à BOUGUENEC Marcelle), VEDRENNE Serge (procuration à FERSING Jacques)

**Absents :** DUMOUSSAUD Guy, MARTIN Nathalie, MENARD Robert

Après avoir constaté le quorum et fait approuver le procès-verbal (adopté à l'unanimité) M. le Maire ouvre la séance par des informations :

**Modification de vitesse sur la RD 73 :** l'agence technique départementale (ADA) souhaite mettre en place une zone à 80 Km/heure au lieu de 70Km/heure sur une portion de la route de Chazelles. La zone 50 sera avancée également de quelques mètres.

**Réunion AVAP.** La CLAVAP s'est réunie le vendredi 13 septembre. M. Wagon doit faire des propositions pour intégrer la demande de modification des exigences de clôtures dans certains lotissements (zone UC). Pour la création de centrale photovoltaïques le plan n'a pas été modifié mais une mention « possibilité d'implanter du photovoltaïque » a été mentionné sur les terrains Gauthier

### **Cartographie risque Karstique**

Une réunion sur la cavité Kamelot a été organisée à la préfecture avec la présentation de la cartographie. La présence de cette cavité nécessitera des aménagements de construction. Les propriétaires concernés seront rencontrés

**Courrier Nouvelle Aquitaine Limoges Angoulême La Région** a validé une programmation des travaux sur la ligne Limoges /Angoulême avec plusieurs scénarios possibles avec une enveloppe estimée à 100 millions d'euros. Le lancement d'études pré-opérationnelles a été validé pour 19 millions d'euros en séance plénière régionale. Reste à connaître la position de SNCF réseau. M. Callec fait remarquer qu'entre 0€ de travaux et 100 millions la marge est importante tout comme l'enveloppe des 19 millions affectés aux pré-études.

Arrivée de la nouvelle assistante ressources humaine au 1<sup>er</sup> octobre. Manon Gauducheau, âgée de 21 ans et titulaire d'une licence professionnelle en ressources humaines qu'elle vient d'achever en apprentissage.

## Compte rendu du Conseil Communautaire

- Le rapport d'activité de Calitom a été adopté. La déchetterie de La Rochefoucauld a collecté 4787 tonnes de déchets pour 52823 visites et 86% des ces déchets a fait l'objet d'une valorisation).
- La quatrième borne électrique a été validé pour une installation à La Rochefoucauld en Angoumois – place Vandepute sur la commune déléguée de Saint Projet Saint Constant.
- Les travaux de réhabilitation du siège administratif de la CDC situé à Montbron (centralisation de la direction) ont été validés pour 492 000€. Restera à La Rochefoucauld les services de proximité et à la personne.
- Concernant la taxe sur les surfaces commerciales un coefficient multiplicateur de 0.05 a été voté pour 16 000€ de recettes supplémentaires. Pour la Rochefoucauld sont concernés Bat Leclerc et la coopérative à la gare.
- Les tarifs de la taxe de séjour ont été légèrement augmenté.
- Concernant le vote de la taxe GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) le vote à donné 17 « pour » 17 « contre » et 4 « abstention ». La taxe n'est donc pas instaurée.

## Délibérations

### 1 - Révision du règlement de fonctionnement de la crèche et application du nouveau barème CAF

La révision du règlement de fonctionnement fait suite à la mise en place par le CNAF d'un nouveau barème de tarification pour les familles qui sera augmenté progressivement jusqu'en 2022. Le taux d'effort ainsi que le revenu plafond calculé en fonction des ressources des foyers est modifié. L'augmentation n'est pas énorme mais sensible pour un foyer au plafond qui verra son taux horaire passer de 2.92€ à 3.20€. En revanche, un foyer au plancher ne fera pas de changement.

De plus la période d'adaptation nécessaire à l'accueil d'un nouvel enfant dans la structure sera facturé à compter du 3<sup>ième</sup> jour passé dans la structure.

Mme Martinez demande comment se passe le fonctionnement de la structure. M. le maire, appuyé de M. le maire délégué confirme le bon fonctionnement depuis l'arrivée de la nouvelle directrice. Pour M. Fersing, conseiller délégué le fonctionnement est enfin linéaire et tout à fait satisfaisant d'autant plus qu'il répond à une réelle demande des familles avec même l'existence d'une liste d'attente.

La délibération est votée à l'unanimité.

### 2 - Adhésion à des options de l'agence technique

Le maire donne lecture des nouveaux tarifs et indique qu'avec la création de la commune nouvelle et la majoration de 25% pour les multi sites la cotisation a augmenté de 176€ et s'élève à 4556.13€.

M. Nony, conseiller représentant la commune auprès de ce syndicat, souligne que les tarifs de l'ATD ont augmenté de 2%.



M. Callec demande pour le logiciel urbanisme si cela fait doublon avec la CDC. Le maire répond que les 2 logiciels sont indissociables, l'un permettant la saisie (mairie) et l'autre l'instruction (CDC). Ainsi, la mairie peut suivre l'évolution du dossier en temps réel et rechercher plus facilement les dossiers grâce à l'archivage électronique. Demain, même le pétitionnaire pourra suivre directement l'évolution de sa demande..

Vote à l'unanimité.

### **3 - Décision modificative n°12 budget Commune**

M. Précigout, adjoint aux finances explique qu'il s'agit de jeux d'écritures pour assurer l'équilibre de l'opération. Vote à l'unanimité

### **4 - Décision modificative n°13 budget Commune**

M. Précigout, adjoint aux finances explique qu'il s'agit de jeux d'écritures. Vote à l'unanimité

### **5 - Décision modificative n°2 budget eau**

M. Bironneau demande s'il s'agit d'un nouvel amortissement ou de corrections. Le maire répond qu'il s'agit de corrections et se félicite du peu de modifications apportées au budget malgré une élaboration très tôt dans l'année avec la création de la commune nouvelle. Vote à l'unanimité

### **6 - Décision modificative n°5 budget assainissement**

Vote à l'unanimité

### **7 - Fixation de la participation de la communauté de communes aux frais de fonctionnement pour l'installation de l'accueil de loisir sans hébergement communautaire dans les locaux de l'école maternelle**

La communauté de communes a créé un 3<sup>ème</sup> lieu d'accueil car comme le précise M. Fersing de nombreux enfants étaient sur liste d'attente et ne pouvaient être accueillis. Malgré tout cette liste n'est pas résorbée. Il souligne la nécessité que la CDC lance la réflexion de la création d'un site unique pour éviter les problèmes d'organisation entre ces 3 sites (un emploi sert à assurer uniquement l'intendance). Il rappelle que le prix de 50€ proposé correspond à celui d'Agriis.

Vote à l'unanimité

### **8 - Taxe sur la consommation finale d'électricité**

Le maire expose sa préférence pour collecter nous-même la taxe étant donné la position de « commune urbaine » de la commune nouvelle dans le financement des travaux électriques faits par le SDEG. L'ensemble des conseillers acquiesce.

Vote à la majorité avec abstention de M Pascal NONY.

### **9 - Attribution de subvention**

Le maire précise que cette demande a été transmise en juin mais n'a été examinée par la commission finances que courant septembre.

Vote à l'unanimité pour une subvention de 400€.

### **10 - Signature d'une convention pour le remboursement des frais d'électricité et de gaz de la piscine**

Vote à l'unanimité

### **11 - Signature d'un avenant à une convention d'occupation du domaine public - antenne SFR**

Vote à l'unanimité

**12 - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service municipal de l'assainissement – commune déléguée de Saint-Projet-Saint-Constant – année 2018**

Le nombre d'abonnements sur la commune de Saint Projet est en augmentation de 4 alors que les volumes facturés baissent de 1000m3.

Vote à l'unanimité

**13 - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service municipal des eaux et de l'assainissement – commune déléguée de La Rochefoucauld - année 2018**

Les prélèvements en eau accusent une baisse de 30 000m3. Les pertes en volume s'élèvent à 56 560m3 soit environ 20%.

En assainissement les volumes facturés sont stables

Vote à l'unanimité

**14 - Motion contre le recul et la fermeture des services publics**

Vote à l'unanimité

Fin de la séance à 19h30

Calendrier :

Prochain conseil municipal le 21 novembre prochain.

Fait à La Rochefoucauld-en-Angoumois, le 01 octobre 2019  
La secrétaire de séance Gabrielle Eliot





# PROCES VERBAL

## CONSEIL MUNICIPAL du 21 novembre 2019

**Conseillers municipaux présents :** BESSE Jean Pierre, BIRONNEAU Max-André, CALLEC Gilles, DEPARDON Ginette, ELIOT Gabrielle, FERMAT Régine, FORT Jean Marc, GROSYEUX Jean Claude, HERBAIN Isabelle, MARSAUD Jean Louis, MARTIN Christian, MARTINEZ Danielle, MATEO Danielle, MICHEL Corinne, NEVIERE Jean François, NIORD Delphine, OTTOLINI Marguerite, PRECIGOUT Michel, QUEMENT André, VALLEE Christian, VAYSSIERE Lucien, VEDRENNE Serge, VILLARD Huguette

**Qui ont pris part à la délibération :** 28

**Procurations :** BARRIBAUD Murielle (procuration à GROSYEUX Jean Claude), CHAMBEAUDIE Gilles (procuration à MARSAUD Jean Louis), GERVAIS Samuel (procuration à VAYSSIERE Lucien), NONY Pascal (procuration à QUEMENT André), SUDRET Mireille (procuration à BESSE Jean Pierre)

**Absents :** BOUGUENEC Marcelle, DUMOUSAUD Guy, FERSING Jacques, MARTIN Nathalie, MENARD Robert, MONGONDRY Sylvie

**Secrétaire de séance :** J.Claude Grosyeux.

Le procès-verbal du conseil du 29 octobre a été adopté à l'unanimité.

**Infos du maire :**

**Point sur le haut débit.** Les travaux se poursuivent, 495 prises vont être mises en place en janvier 2020 dans la ville et d'autres sur les sites prioritaires durant le 1er trimestre 2020.

**AVAP.** Le dossier est en préfecture, il sera ensuite présenté à la CDC en janvier 2020 et sera opérationnel par la suite.

**Aire de co-voiturage.** Elle est prévue à proximité de l'échangeur de la Bécasse sur la commune déléguée de St-Projet-St-Constant.

**Petite ville de demain.** Lancement du programme « Petite ville de demain » , déclinaison du programme cœur de ville destiné à dynamiser les centres bourgs.

**Délibérations**

- Approbation du règlement intérieur du personnel communal.
- Tableau des effectifs et création de poste, Adhésion au service intérim du centre de gestion de la fonction publique territoriale.

- Régime Indemnitare, RISEEP, des agents de la commune nouvelle : bénéficiaires, groupes de fonction, plafonds et condition d'attribution et de versements.
- Régime Indemnitare es gents non concernés par le RIFSEEP.
- Indemnité de conseil allouée au comptable du trésor chargé des fonctions de receveur des communes.
- Vente d'un bien communal dans le cadre du transfert du service de l'eau au syndicat du grand Karta.
- Demande de subvention pour l'achat de mobilier du multi accueil Méluaine.
- Admission en non-valeur, effacement de dettes prononcées par le tribunal d'instance et créances éteintes (commune : 2 002.58 €, eau : 341.95, assainissement : 2 218.52€ ).
- Admission en non-valeur pour 144.88€ d'eau et 137.96 d'assainissement.
- Décision modificative N°14 pour 2.500€ et N°15 pour 100.000€.
- Adoption du rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges CLECT.
- Subvention exceptionnelle à l'UALR Pétanque de 400 €.

Toutes les délibérations ont été adoptées par des votes à l'unanimité des élus présents.

J.François Nevière, conseiller délégué en charge des affaires culturelles informe que les travaux de la médiathèque se poursuivent et que l'inauguration aura lieu le 25 janvier, que la commission culturelle a décidé de baptiser cette médiathèque du nom « Les Maximes » et de la légènder par une maxime. Trois choix ont été proposés. 509 votants ont répondu et avec 256 voix c'est la maxime « Pour bien savoir les choses, il faut en connaître les détails » qui a été retenue.

Prochain conseil en janvier 2020, date à fixer.

Fait à La Rochefoucauld-en-Angoumois, le 25 novembre 2019  
Le secrétaire de séance Jean Claude GROSYEUX

